2018-2021

Projet Educatif De Territoire

PEDT Toulouse

L'alliance éducative
au service de la réussite
de l'enfant et du jeune

MAIRIE DE TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse **en grand !**

PEDT Toulouse

L'alliance
éducative
au service
de la réussite
de l'enfant
et du jeune

ÉLÈVE
& CITOYEN

CARTE D'IDENTITÉ DU PEDT DE LA VILLE DE TOULOUSE

LeProjetEducatifDeToulouse

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PROJET

La convention avec les partenaires institutionnels du PEDT toulousain, à savoir l'Éducation nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mairie de Toulouse, est signée pour la durée maximum de 3 ans : **2018 à 2021.**

Ce cadre contractuel pour le Projet Éducatif De Toulouse a vocation à en être le fondement.

PÉRIMÈTRE GLOBAL DU PROJET

Le périmètre géographique

Le PEDT concerne, **l'ensemble du territoire de la Mairie** de Toulouse et intègre naturellement les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville.

Les connexions et cohérences avec le Contrat de Ville, le Contrat Enfance Jeunesse et le dispositif Ville Amie des Enfants ont été établies.

Le périmètre démographique

Le PEDT concerne par choix du Comité des élus, **les enfants de 0-18 ans**, et ainsi intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, en allant au-delà de la scolarisation obligatoire.

Le périmètre temporel

La Mairie de Toulouse a choisi d'aller plus loin que les recommandations ministérielles et a élargi l'ensemble du périmètre des politiques éducatives **aux trois temps, à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire.** En outre, le choix a été fait de porter la plus grande attention sur les passerelles et les transitions entre les différents temps.

Dans cette logique, elle a intégré l'ensemble des acteurs éducatifs concernés dans une alliance d'analyse, de concertation et d'élaboration du document.

Ces choix ont l'ambition de poser le PEDT de la Mairie de Toulouse 2018-2021 dans une perspective de continuité, de cohérence et de concertation.

PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET

Le concept d'enfant et du jeune, à la fois élève et citoyen

A Toulouse, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation. Ils sont considérés dans toutes leurs dimensions.

L'alliance éducative

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDT, font alliance au service de la réussite de l'enfant et du jeune. C'est l'alliance éducative qui oriente le projet éducatif, dans le cadre du Parlement Educatif de Toulouse.

La confirmation des axes éducatifs

L'alliance éducative a souhaité proroger les trois axes éducatifs du PEDT 2015-2018, à savoir :

Axe 1 : construire un environnement éducatif et épanouissant ;

Axe 2 : accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours ;

Axe 3 : forger la citoyenneté

CORRESPONDANT DU PROJET

Dans un esprit de concertation entre les élus de la Mairie de Toulouse, le pilotage est confié à un **Comité des élus.** C'est l'élue en charge de :

> La coordination des affaires scolaires ;

> La réussite éducative et le contrat local d'accompagnement à la scolarité ;

> Le périscolaire ;

> Les activités extrascolaires ;

> La caisse des écoles ;

qui préside cette instance de gouvernance.

Au sein des services, c'est la Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse qui est la structure hôte du pilotage technique, lequel est confié à la directrice du service, appuyé par un chef de projet et d'une coordinatrice du PEDT.

SOMMAIRE

PARTIE 1

LES ENJEUX DU PEDT DE TOULOUSE 2018-2021 ..... P. 13

I- LE PÉRIMÈTRE DU PEDT DE TOULOUSE 2018-2021 ..... P. 14

A- LE SOCLE COMMUN DU PEDT : DURÉE ET PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ..... P. 14

B- LES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DU PEDT 2018-2021 : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DÉMOGRAPHIQUE ET TEMPOREL ..... P. 14

II- L'ÉTAT DES LIEUX ..... P. 18

A- LES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET LE PROJET TOULOUSAIN D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ..... P. 18

B- L'ORGANISATION SCOLAIRE À TOULOUSE : MAINTIEN DE LA SEMAINE À 4 JOURS ET DEMI ..... P. 22

C- LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES ..... P. 22

Une démographie scolaire en permanente augmentation
Le nombre d'établissements et le nombre d'élèves
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
La scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades
Les parcours éducatifs scolaires (parcours urbains et classes de découvertes)

D- LE PÉRISCOLAIRE ..... P. 30

Les structures périscolaires
Les équipes
L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap
Les parcours éducatifs périscolaires

E- L'EXTRASCOLAIRE ..... P. 33

Les structures extrascolaires
Les séjours
Les ludothèques
L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les offres de loisirs
Les accueils jeunes

F- LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS ..... P. 37

Le PEDT et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
Le PEDT et la Réussite Éducative
Le PEDT et le Conseil Municipal des Enfants (CME)

III- LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE A TOULOUSE : UNE CONFIRMATION POUR 2018-2021 ..... P. 42

A- LE CONCEPT D'ENFANT/JEUNE-ÉLÈVE-CITOYEN ..... P. 42

B- LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ..... P. 43

C- L'ALLIANCE ÉDUCATIVE ..... P. 44

D- LA CONFIRMATION DES AXES ÉDUCATIFS ..... P. 44

Axe 1 : construire un environnement éducatif épanouissant
Axe 2 : accompagner l'enfant/le jeune dans la construction de son parcours
Axe 3 : forger la citoyenneté

PARTIE 2

LE CADRE D'ACTIONS DU PEDT DE TOULOUSE POUR 2018-2021 ..... P. 51

I- LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDT DE TOULOUSE 2018-2021 ..... P. 52

- A- METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS ISSU DE L'ÉVALUATION DU PEDT PRÉCÉDENT ..... P. 53
- B- FACILITER LA TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET L'ÉCOLE ..... P. 57
- C- INSCRIRE LA JEUNESSE (11-18 ANS) DANS LES AXES ÉDUCATIFS DU PEDT ..... P. 62
- D- MENER UNE RÉFLEXION SUR UNE MEILLEURE SCOLARISATION DES ENFANTS MIGRANTS ..... P. 66
- E- SOUTENIR LA PARENTALITÉ ..... P. 68
- F- FAIRE ENTRER L'ÉDUCATION DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE (SMART EDUC@TION) ..... P. 75
- G- DÉVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES ..... P. 79
- H- INTÉGRER LES ENJEUX LOCAUX DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ..... P. 83
- I- FAVORISER LES MIXITÉS PAR LE JEU DE LA PROXIMITÉ ET DE LA MOBILITÉ ..... P. 85

II- LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS ET LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE ..... P. 87

III- L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE ..... P. 97

- A- LE COMITÉ DES ÉLUS ..... P. 97
- B- LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNEL ..... P. 98
- C- LE COMITÉ TECHNIQUE ..... P. 98
- D- LE PARLEMENT ÉDUCATIF DE TOULOUSE ..... P. 98
- E- LE PEDT ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS ..... P. 100

  - Le PEDT et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
  - Le PEDT et le Contrat de Mairie de Toulouse Métropole
  - Le PEDT et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
  - Le PEDT et les Conseils d'école
  - Le PEDT et la Convention Internationale des Droit de l'Enfant « Toulouse, Ville Amie des Enfants » (VAE)
  - Le PEDT et le Plan mercredi

Glossaire ..... P. 105

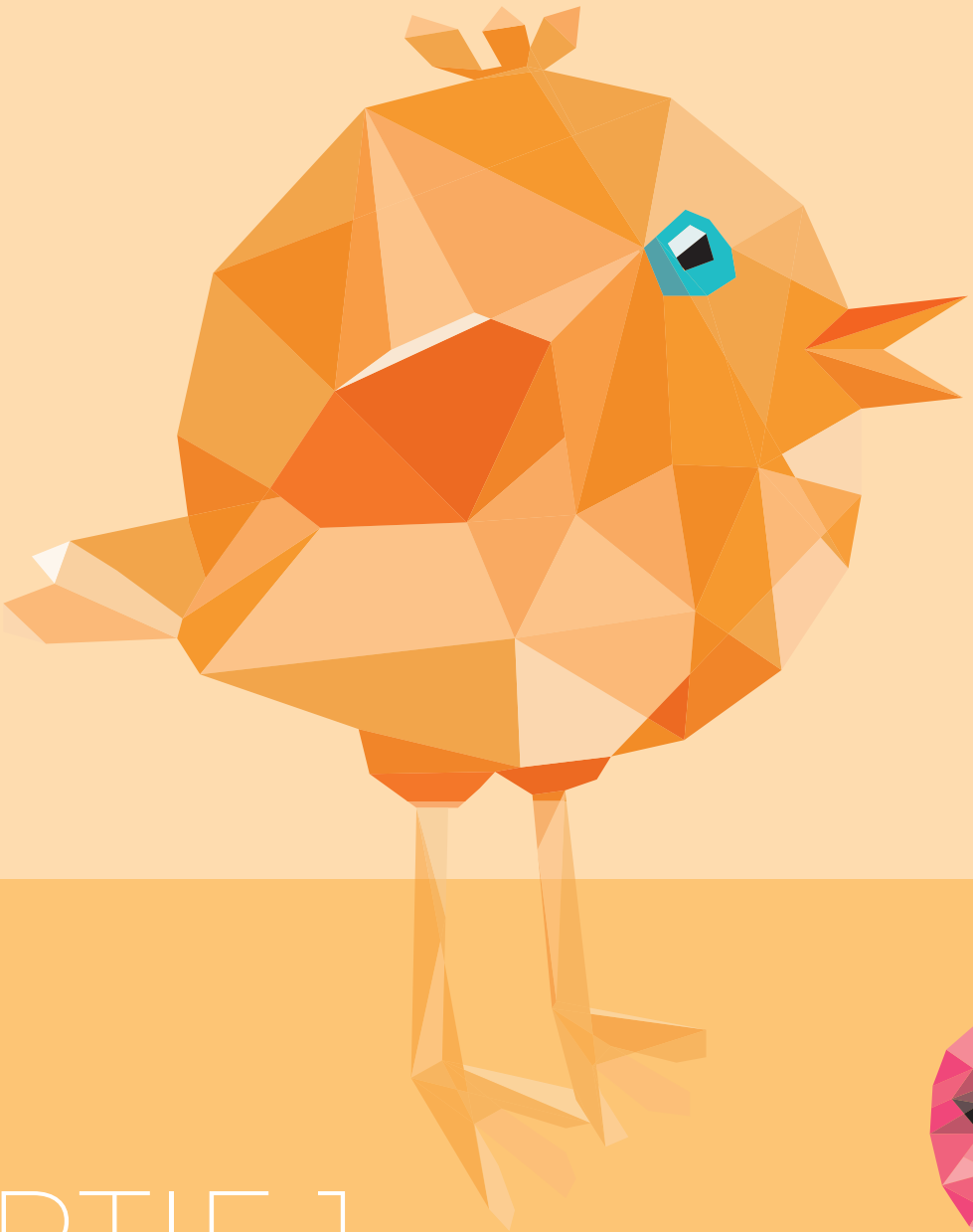

PARTIE 1

LES ENJEUX DU PEDT DE TOULOUSE (2018-2021)

I- LE PÉRIMÈTRE DU PEDT DE TOULOUSE 2018-2021

A – LE SOCLE COMMUN DU PEDT DE TOULOUSE

A l'image du précédent projet éducatif, le PEDT de Toulouse est renouvelé pour la durée maximum de trois ans. Contractualisé en novembre 2018, il sera mis en œuvre durant les années scolaires **2018 à 2021**.

Il concerne également **l'ensemble du territoire de la Mairie** de Toulouse et intègre naturellement les besoins spécifiques des douze quartiers prioritaires en politique de la ville.

Une articulation toute particulière avec le Contrat de Mairie de Toulouse Métropole est organisée, qui se manifeste notamment par l'implication des acteurs dans les deux démarches.

De nombreuses orientations du Contrat de Ville, déclinées en programme d'actions thématiques, entrent en résonance dans le PEDT.

B - LES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE POUR 2018-2021

UN PÉRIMÈTRE DÉMOGRAPHIQUE ÉLARGI

Si le PEDT 2015-2018 concernait prioritairement les enfants de 2-11 ans, **les signataires s'étaient engagés, dès sa signature, à intégrer la jeunesse lors du renouvellement de sa convention.**

Le diagnostic, réalisé en 2015, avait par ailleurs incorporé la jeunesse, considérant alors que de nombreuses actions et plusieurs dispositifs éducatifs de la Mairie et de ses partenaires (Contrat de Ville, Contrat Enfance Jeunesse, Ville Amie des Enfants, etc.) concernaient déjà les enfants au-delà de 11 ans.

Les actions déjà mises en œuvre sur le territoire en direction des jeunes ont trait aux thématiques suivantes :

> Participation citoyenne : en organisant le Conseil des Jeunes Toulousains (CDJT) et le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante (CTVE) ;

> Culture : en favorisant l'accès à la culture par des tarifications préférentielles (Carte Toulouse cultures, Chéquiers Toulouse Jeunes, bibliothèque de Toulouse, etc.) ;
> Animation socioculturelle : en proposant des spectacles jeunes publics, des activités et des ateliers de pratiques amateurs et en accompagnant des projets jeunesse ;
> Santé : en promouvant la santé et en prévenant les comportements addictifs auprès des jeunes (dispositif « fêtons plus risquons moins», prévention de la sédentarité par l'éducation aux écrans, etc) ;
> Sports : en garantissant une offre de loisirs sportifs aux jeunes,
> Éducation : en accompagnant les enfants et les jeunes dans leur parcours (Réussite Éducative, accompagnement à la scolarité, etc.) ;
> Accueils de jeunes : en proposant des actions de prévention et d'accompagnement des conduites à risques, des accompagnements socio-éducatifs au service de projets, des offres de loisirs diversifiées favorisant les découvertes, l'émergence de compétences et la vie en collectivité ;
> Prévention spécialisée : en mettant en œuvre des actions éducatives, un travail de rue et une présence sociale par des accompagnements individuels et collectifs ;
> Action territoriale : en mobilisant l'ensemble des partenaires de la Métropole en faveur des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Dès lors, le nouveau PEDT s'adressera aussi aux jeunes de 11 à 18 ans et permettra d'apporter davantage de cohérence dans les politiques à destination de la jeunesse de la ville.

Il s'agira également d'assurer une continuité éducative entre les différentes tranches d'âge.

Concernant la petite enfance, le projet toulousain d'accueil du jeune enfant dans les structures de la Mairie de Toulouse s'inscrit dans les champs de la prévention et de l'éducation précoce et plus largement dans le plan de lutte contre les inégalités.

Élaboré en lien avec tous les partenaires de la petite enfance, le projet toulousain d'accueil du jeune enfant poursuit plusieurs objectifs : développement de l'enfant, aide à la parentalité, soutien à l'activité professionnelle des parents et aide à la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Une grande importance est apportée à l'approche systémique de l'enfant et de sa famille.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), conçus pour accueillir les enfants avant leur entrée à l'école maternelle, proposent à la fois un accueil régulier (crèche, multi-accueil) ou un accueil occasionnel (quelques heures par semaine en halte-garderie) afin de répondre à des besoins variables. Par ailleurs, d'autres modes de garde existent - garde à domicile, assistant(e) maternel(le) – permettant ainsi de répondre aux attentes et au mode de vie de chaque famille toulousaine.

La Mairie de Toulouse déploie également sur le territoire des Relais Assistants Maternels (RAM) ainsi que des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pour soutenir et accompagner à la fonction parentale.
(cf. II-Etat des lieux - A- Le projet toulousain d'accueil du jeune enfant - page 18).
Au delà de ces structures, une attention toute particulière est portée par la Mairie pour accompagner le passage des tout-jeunes enfants vers l'école maternelle. Elle se concrétise par la mise en œuvre de projets « passerelles » qui peuvent prendre plusieurs formes : lieu « passerelles » , classe« passerelles » ou autres actions convergentes *(cf. détails page 58)*.

A l'instar de ces projets, **une réflexion toute particulière sera menée dans le cadre de ce nouveau PEDT sur l'accompagnement des jeunes enfants vers l'école** afin de faciliter leur intégration scolaire et réussir au mieux leur adaptation, tout particulièrement pour ceux qui ne fréquentent pas d'établissements collectifs.

Cette perspective entre en adéquation avec l'annonce faite lors des Assises de l'école maternelle, qui se sont déroulées en mars 2018, d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire dès 3 ans, à partir de la rentrée 2019.

L'objectif annoncé étant que l'école maternelle ne soit plus considérée « comme un mode de garde ou une préparation à l'école élémentaire, mais comme une véritable école, tournée vers l'acquisition du langage et l'épanouissement de l'enfant ».

UN PÉRIMÈTRE TEMPOREL DÉVELOPPÉ

Afin de poser le PEDT de Toulouse dans une perspective de continuité, de cohérence et de concertation, les politiques éducatives mises en place concernent à la fois **le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire**, avec une attention toute particulière pour les passerelles et les transitions entre les différents temps.

C'est dans cette optique que la direction de l'éducation de la Mairie renouvelle son offre éducative, dès septembre 2018, pour proposer **une ingénierie commune de ressources partagées sur les temps périscolaires et scolaires.**

Celle-ci permettra d'apporter une plus-value aux projets des structures, d'initier le développement de nouveaux projets ou encore de favoriser l'implication des acteurs de l'alliance éducative.

Jusqu'à ce jour, les parcours éducatifs étaient organisés en Parcours Urbains et Classes de découvertes durant le temps scolaire et en Projets Transversaux pendant le temps périscolaire (*cf. évaluation PEDT de Toulouse 2015-2018 – juin 2018*).

Dorénavant, cette offre se structure autour d'un nouveau label : **les Parcours Éducatifs Périscolaires et Scolaires (PEPS).**

La mise en œuvre des PEPS se déroulera en deux temps :

- → dès la rentrée 2018, pour les parcours éducatifs périscolaires ;
- → à la rentrée 2019, pour les parcours éducatifs scolaires et les parcours communs.

Cette nouvelle organisation vise à :

> développer une offre commune pour les temps périscolaires et scolaires ;

> enrichir l'offre périscolaire par la mise en place de propositions complémentaires ;

> structurer et labelliser l'offre afin d'en améliorer la cohérence, la complémentarité et la continuité (*cf. les trois objectifs du PEDT*) ;

> permettre à un plus grand nombre d'enfants l'accès à l'offre éducative ;

> optimiser les ressources et les modes de gestion.

II. L'ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux ne recense pas toute l'offre éducative et sera approfondi dès l'engagement de la Smart Educ@tion.

A- LES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET LE PROJET TOULOUSAIN D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

→ **Les orientations éducatives affirmées dans le projet toulousain d'accueil du jeune enfant** s'inscrivent dans les champs de la prévention et de l'éducation précoce et plus largement dans le plan de lutte contre les inégalités. Elles sont déclinées à travers trois axes essentiels : l'accueil de l'enfant, les liens avec sa famille et les professionnels de la petite enfance.

AXE 1 : L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Orientation 1 : Le bien-être de l'enfant et sa sécurité

L'enfant évolue dans un environnement sécurisé (espace, hygiène...) et adapté à ses besoins. Les personnels des crèches accordent une attention particulière à chaque enfant par une relation individualisée et chaleureuse.

Orientation 2 : Le respect

Convaincue du besoin d'attachement de l'enfant pour grandir et évoluer, chaque équipe, dans des projets d'établissement différents, réfléchit à la notion de repères, de référent et de continuité des soins. Pour répondre aux besoins affectifs et permettre le développement de l'estime de soi.

Orientation 3 : La libre expérimentation, les découvertes, les apprentissages

En lien avec les dernières connaissances sur le développement de l'enfant, les professionnels sont engagés dans une réflexion sur l'aménagement des espaces, la proposition de jeu et l'accompagnement par les professionnels.

Les principes retenus sont :

> La liberté motrice favorisant le mouvement de l'enfant ;

> La découverte et l'exploration de matériel différent, hétéroclite et esthétique ;

> L'aménagement de l'espace, 3ème éducateur de l'enfant, se doit d'être accueillant et de qualité, ludique, varié et riche.

Orientation 4 : L'acquisition du langage

Le temps de la petite enfance est également fondamental dans l'acquisition du langage, les équipes sont engagées et s'attachent au quotidien à proposer aux enfants un environnement facilitant la communication par la valorisation des compétences langagières.

Orientation 5 : L'ouverture à la culture et au monde extérieur

Une ouverture aux arts et à l'esthétique est encouragée par le biais de propositions diverses au sein des structures ou lors des sorties : découverte du patrimoine ; projet d'art graphique ; séance d'éveil musical ; visite d'expositions ou expositions au sein des établissements, etc.

Orientation 6 : Les actions d'éducation et de promotion à la santé

Ces actions sont développées à travers des actions individuelles systématisées, (mise en place de visites médicales d'admission pour tous les enfants accueillis au moins 2 jours par semaine ; dépistage organisé des troubles auditifs et de la communication) ou par des actions individuelles ciblées :

> PAI ;

> accueil et adaptation pour les enfants en situation de handicap ;

> accompagnement des familles porteuses de handicap ;

> favoriser l'accès aux soins en proposant : suivi, orientation, accompagnement des enfants à besoins spécifiques ;

> transition vers l'école pour les enfants à besoins spécifiques (équipes éducatives).

Elles peuvent aussi se faire par l'aménagement des espaces :

> choix des couchages (prévention mort subite, qualité de sommeil, relation à l'adulte...) ;

> espaces de motricité, aménagement des espaces de jeux pour favoriser le développement psychomoteur ;

> lutte contre les moustiques (jardins adaptés) ;

> réflexion sur les produits utilisés (éviction des perturbateurs endocriniens).

AXE 2 : LA FAMILLE

Les parents sont considérés comme des partenaires privilégiés dans l'accueil de leur enfant. Ils sont les bienvenus dans les établissements : les parents participent à des ateliers portes-ouvertes, après-midis récréatives et sont invités à des temps d'échanges, de rencontres, des réunions thématiques entre parents ou parents/professionnels.

AXE 3 : LES PROFESSIONNELS

Un dispositif permanent de formation et d'accompagnement des équipes sur le terrain favorise l'évolution des pratiques professionnelles. Différents outils de management sont intégrés au fonctionnement des structures (réunions, transmissions, fiches d'observation...). Des intervenants extérieurs sont sollicités en fonction des projets ou des problématiques rencontrées (psychomotricité, régulation, formation, action, analyse de pratiques).

→ **Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** proposent à la fois un accueil régulier et occasionnel afin de répondre aux différents besoins des familles.
2933 places en structures publiques et 2234 places en gestions associatives et mutualistes sont proposées aux familles toulousaines. Elles sont réparties ainsi :

Les crèches collectives :

Elles accueillent de façon régulière les enfants de moins de trois ans dans une structure adaptée. La responsabilité de la crèche est assurée par un(e) directeur(trice) puériculteur(trice) ou un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants.

→ La Mairie de Toulouse dispose de 27 crèches collectives associatives dont 2 crèches gérées par les hôpitaux de Toulouse (854 places)

Les multi-accueils :

Ils combinent l'accueil régulier et l'accueil occasionnel sous la responsabilité d'un(e) directeur(rice) puériculteur(trice) ou d'un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants.

→ Les structures mises à disposition sont 21 multi-accueils publics à Toulouse gérés par la Ville (825 places) et 57 multi-accueils en gestion associative, mutualiste, universitaire (1878 places)

Les haltes-garderies :

Elles proposent un accueil occasionnel en journée avec repas ou en demi-journée, de quelques heures par semaine à un maximum de 16h.

→ Il y a 13 haltes-garderies à Toulouse : 10 gérées par la Ville (196 places), 2 gérées par la CAF/Mairie (45 places) et une en gestion associative (20 places)

Les crèches familiales :

Elles conjuguent un accueil individualisé au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) et des temps d'accueil dans la crèche relevant de son secteur géographique. À Toulouse, les crèches familiales sont toutes gérées par la municipalité.

En pratique, les enfants sont accueillis au domicile de l'assistant(e) maternel(le) et il/elle les accompagne une ou plusieurs fois par semaine dans les locaux adaptés de la crèche, pour participer à des activités animées par une équipe éducative. Par ailleurs, les puériculteurs(trices) et éducateurs(trices) de la crèche familiale interviennent au domicile des assistant(e)s maternel(le)s pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.

→ A Toulouse, il y a 9 crèches familiales avec 791 agréments

→ Les RAM et LAEP :

la Mairie de Toulouse déploie également sur le territoire des **Relais Assistants Maternels (RAM)** ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s, aux auxiliaires parental(e)s et aux familles ainsi que des **Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** pour soutenir et accompagner à la fonction parentale, et permettre aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents de jouer et de se rencontrer.

→ 11 RAM à Toulouse gérés par la Mairie

→ 8 LAEP : 3 gérés par la Mairie de Toulouse et 5 en gestion associative et mutualiste

→ La garde à domicile :
La Mairie de Toulouse finance deux associations de garde à domicile dont une gère le dispositif Pop In (accueils en horaires atypiques) et une autre propose aux familles de la garde partagée (partager avec une autre famille la prestation d'une personne à domicile).

B- L'ORGANISATION SCOLAIRE A TOULOUSE

La semaine de quatre jours et demi, en place à Toulouse depuis 2008 et définitivement appliquée depuis 2013 (Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République), **restera la norme pour la rentrée scolaire 2018/19.**

Pionnière en matière d'activités périscolaires, Toulouse a généralisé l'implantation des Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAÉ) entre 2001 et 2007. Ils connaissent aujourd'hui une fréquentation élevée : plus de 28 000 enfants, sur les 34 000 inscrits dans les écoles publiques toulousaines, fréquentent régulièrement les CLAÉ. Ce modèle a été transposé et repris dans certaines écoles privées, dont la Mairie co-finance les temps périscolaires. Ainsi, les 6000 enfants scolarisés dans le privé peuvent également bénéficier du projet municipal.

Les dernières évaluations réalisées auprès des enfants et des parents, conduites en 2017, révèlent un taux de satisfaction de l'offre périscolaire très important : 89 % des enfants interrogés se déclarent heureux d'être au CLAÉ. Les activités proposées sont jugées diversifiées et appréciées. La 1ère évaluation réalisée en 2007, à la fin de la généralisation du périscolaire, confortait déjà l'idée que l'offre éducative était de qualité..

C- LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES

UNE DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE EN PERPETUELLE AUGMENTATION

La Mairie de Toulouse a connu de 2009 à 2014 l'une des plus fortes hausses de population de France avec une augmentation de + 6 %, passant de **440 204 habitants en 2009 à 466 297 en 2014.**

Cette hausse de population a également été très fortement ressentie dans les écoles publiques. En effet, après une période de relative stabilité de 2000 à 2009/2010, aux environs de 28 000 enfants, ce sont plus de 6 000 enfants supplémentaires qui ont été accueillis au cours des 7 à 8 dernières rentrées.

Pour illustrer cette croissance des effectifs, ce sont **plus de 250 classes qui ont dû être ouvertes de 2010 à 2017.** Une tendance qui va continuer avec la poursuite de la croissance de la population, l'évolution du parcours résidentiel des familles qui restent désormais à Toulouse et la composition des classes d'âges actuellement dans les écoles : les petits, plus nombreux que les plus grands, viennent chaque année renforcer un peu plus les effectifs notamment en élémentaire.

En septembre 2018, ce sont **34 663 enfants** qui sont inscrits dans les écoles publiques, avec les ouvertures de classes nécessaires à cette croissance ainsi que la prise en compte du dédoublement des classes de CP/CE1 dans les écoles inscrites en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

Pour répondre à ce boom de la démographie scolaire, la municipalité prévoit d'ici 2020 la réalisation de 10 écoles neuves ainsi que l'extension et la réhabilitation de 10 autres.

Aux deux écoles ouvertes en 2016 et 2017 (Guilhermy, Niboul, Germaine Tillion provisoire) s'ajoutent fin 2018 – début 2019, le groupe scolaire Simone Veil sur le quartier de la Reynerie ; la nouvelle école Fleurance élémentaire dans le secteur de St Simon ; le groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz sur le nouveau quartier de la Cartoucherie et la création de l'école maternelle Borderouge.

En 2019/2020, les écoles Georges Mailhos (secteur Malepère), puis de Grand Selve et enfin l'école élémentaire Jean Zay viendront compléter cette importante évolution de l'offre scolaire.
Cette programmation ambitieuse de construction de nouvelles écoles s'accompagne également d'une série de mise aux normes et d'agrandissements d'écoles existantes (Écoles Lapujade, Cuvier, Falcucci, Bénézet, Nougaro...).

→ **262 établissements scolaires**

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, la Mairie de Toulouse dispose sur son territoire de :

> 203 écoles primaires publiques réparties ainsi :

→ **Écoles maternelles publiques** = 108 établissements dont 34 classés en REP et REP +
Nombre de classes = 541

→ **Écoles élémentaires publiques** = 95 établissements dont 28 classés en REP et REP +
Nombre de classes = 855

Afin d'améliorer l'accueil dans les écoles publiques toulousaines et de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, la Mairie de Toulouse a mis en place des Bassins Scolaires.

Le principe des Bassins Scolaires : « faire jouer la solidarité entre les écoles ». Ainsi, à chaque adresse postale correspond une école de rattachement mais quand l'une des écoles est saturée le Bassin Scolaire devient actif. Il est alors proposé aux familles une autre école du Bassin. Chaque Bassin Scolaire est, selon les cas, composé de plusieurs groupes scolaires, sachant que l'école maternelle est obligatoirement dans le même Bassin Scolaire que son école élémentaire de rattachement.

BASSINS SCOLAIRES
des écoles publiques

2018

maternelles

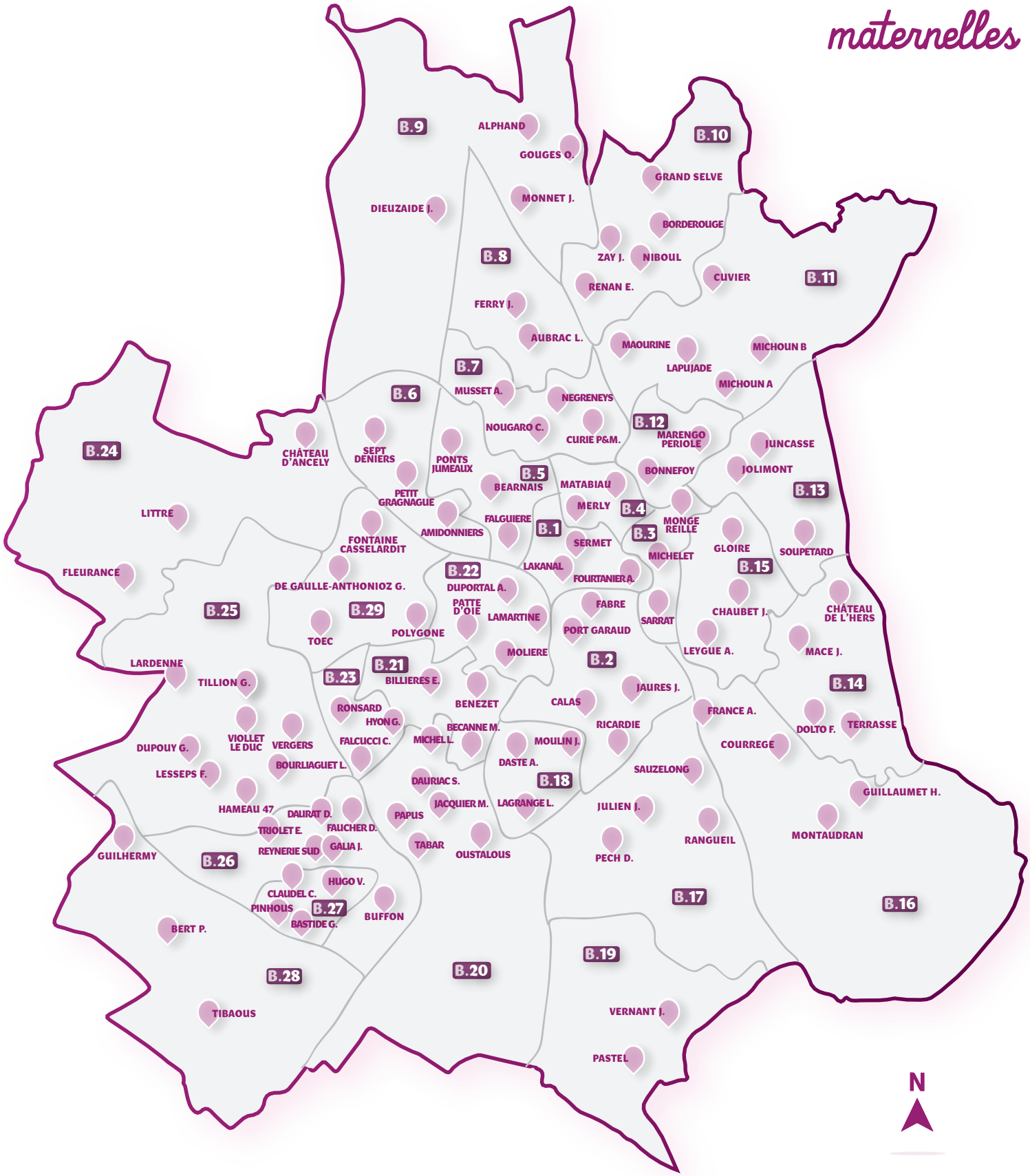

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Direction de l'éducation

Création/mise en page : Direction de l'éducation - mairie de Toulouse - Nov. 2017.

BASSINS SCOLAIRES des écoles publiques

2018

élémentaires

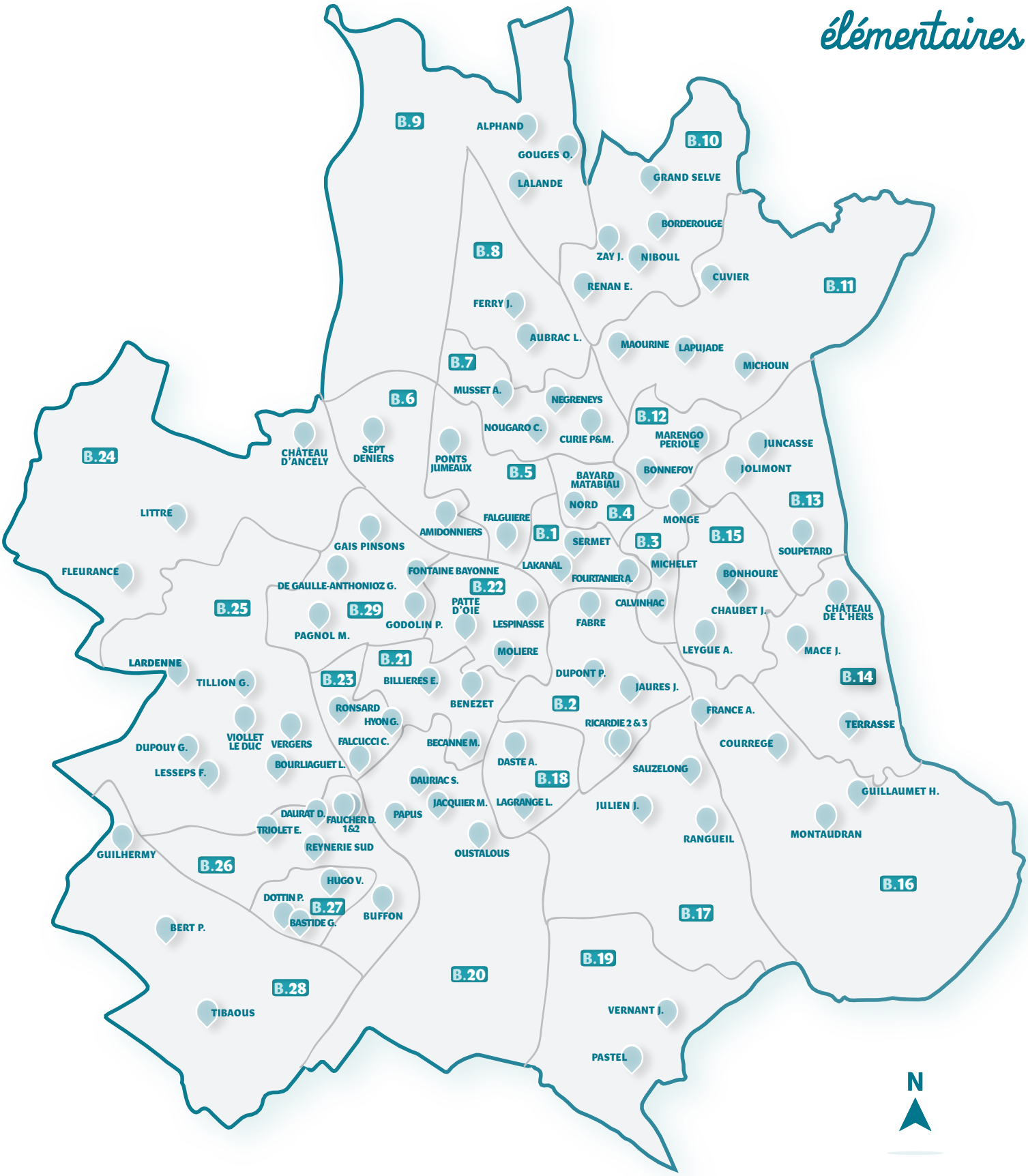

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Direction de l'éducation

Création/mise en page : Direction de l'éducation - mairie de Toulouse - Nov. 2017.

> 23 écoles privées sous contrat

- → Écoles maternelles privées = 23 établissements
- → Écoles élémentaires privées = 23 établissements

Comme l'impose la loi, la Mairie de Toulouse verse une aide de fonctionnement pour chaque élève toulousain inscrit dans une école sous contrat d'association avec l'État.

Elle organise et finance les déplacements pédagogiques de ces écoles et verse également des aides facultatives comme l'aide à la restauration (environ 700 familles sont concernées pour 1 000 enfants), l'accueil périscolaire (subvention versée aux 9 associations qui gèrent les 14 CLAÉ élémentaires et 1 CLAÉ maternel) ou encore l'achat de livres de Noël.

> 24 collèges publics et 12 collèges privés

> 12 lycées publics et 13 lycées privés

→ 41 293 ÉLÈVES EN ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES

En septembre 2018, les effectifs des élèves de la Mairie de Toulouse étaient de :

> 34 663 enfants dans les écoles publiques dont 9 966 en REP et REP + répartis ainsi **:**

- → 14 437 élèves en écoles maternelles publiques
- → 20 226 élèves en écoles élémentaires publiques

> 6 630 enfants dans les écoles privées répartis ainsi **:**

- → 2 253 élèves en écoles maternelles
- → 4 377 élèves en écoles élémentaires

La Mairie de Toulouse compte également :

- → 205 enfants de 6 à 16 ans **instruits dans la famille**
- → 285 enfants scolarisés hors de Toulouse
- → 111 enfants « hors commune » (domiciliés hors de Toulouse)

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

En Réseau Éducation Prioritaire (REP), les enfants âgés de 2 ans (tout-petits, nés avant le 1er septembre), sont inscrits en même temps que les enfants plus âgés, selon les capacités d'accueil de l'école.

→ 33 % des enfants de moins de trois ans (naissances N-2) sont scolarisés dans les 22 écoles classées en REP +.

Ce taux est de 24 % dans les 12 écoles classées en REP. **Ce qui reste bien au dessus de la moyenne nationale qui est aux environs de 20 %.**

Dans tous les cas, toutes les demandes de scolarisation en éducation prioritaire sont acceptées.

Hors Réseau d'Éducation Prioritaire, les demandes d'inscriptions sont enregistrées sur liste d'attente, toujours selon la capacité d'accueil de chaque école, et en fonction des effectifs issus des constats de rentrée. Ces inscriptions sont systématiquement réalisées en collaboration avec l'Éducation nationale dans le cadre d'une commission dédiée.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU MALADES

Depuis 2005, la loi reconnaît, à tout enfant, adolescent, ou adulte en situation de handicap, l'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et à son maintien dans le cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

Son inclusion peut être alors facilitée par l'accompagnement d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH), recruté par l'Éducation nationale. Pour se faire, l'enfant en situation de handicap bénéficie d'une reconnaissance par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et fait l'objet d'une notification sur ses besoins. C'est cette notification qui stipule la nécessité de la présence d'un AVS durant le temps scolaire.

Chaque année, environ 1 000 enfants scolarisés bénéficient d'une notification MDPH contre 34 663 inscrits à l'école, soit environ 3,5%.

D'autre part, la Mairie de Toulouse pour la rentrée scolaire 2018-2019 accompagnera **63 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS),** qui permettent la scolarisation de petits groupes d'élèves présentant des troubles compatibles avec les apprentissages.

Le Conseil Local de Santé Mentale pourra également, via notamment le tissu associatif et les professionnels du premier recours, contribuer à cette insertion.

De plus, un partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) l'Escolo Lapujade est mis en place afin de favoriser l'accompagnement et l'encadrement éducatif et scolaire d'enfants en situation de retard mental modéré. En effet, l'orientation vers un IME n'excluant pas la scolarisation en milieu ordinaire, une scolarisation à temps plein ou partiel peut être proposée aux enfants grâce à des classes transférées de l'IME vers certaines écoles du secteur. Ainsi, quatre écoles élémentaires accueillent 60 enfants : Lapujade (24 enfants), Léo Lagrange (12 enfants), Daste (12 enfants), Les Oustalous (12 enfants).

Enfin, la Mairie de Toulouse organise chaque année, dans le cadre de son Printemps Éducatif, le « tournoi des écoles » qui mobilise plus de 500 enfants pour des épreuves écrites et sportives, coopératives et solidaires, au profit d'une association œuvrant dans le secteur de l'enfance. L'année 2018 a vu l'association « Hôpital Sourire » (actions auprès des enfants, adolescents...hospitalisés) bénéficier de cette action.

Aussi, « la foulée des milles pattes », avec la participation de plus de 1200 enfants de CM2 a pour objectif de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap à travers des activités sportives.

LES PARCOURS ÉDUCATIFS SCOLAIRES

Dans le cadre des Parcours Éducatifs Périscolaires et Scolaires (PEPS), la Mairie de Toulouse s'associe avec l'Inspection Académique et des associations locales pour proposer aux enfants des écoles toulousaines des séjours qui se déroulent hors des murs de l'école.

Ces parcours éducatifs ont pour objectif d'offrir aux élèves des actions éducatives complémentaires à la démarche pédagogique de l'école. Ils donnent du sens aux apprentissages en favorisant l'expérimentation et la participation active.

Organisés sur une durée de 2 jours à une semaine, ils s'adressent aux élèves des écoles maternelles et élémentaires et se déclinent en 2 catégories :

- les parcours urbains citoyens, qui se déroulent dans la ville ;
- les classes de découvertes qui se déroulent hors Toulouse (Jurvielle, Aulus les Bains, etc.) dans des sites municipaux gérés par la Mairie de Toulouse.

Bilan des parcours éducatifs scolaires pour 2017-2018 :

Les Parcours Urbains citoyens	Les classes de découvertes
Nombre de parcours : 99	Nombre de parcours : 35
Nombre de classes : 97	Nombre de classes : 97
Nombre d'enfants : 2 400	Nombre d'enfants : 2 200

D- LE PÉRISCOLAIRE

LES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

En septembre 2018, les structures périscolaires publiques de la Mairie de Toulouse (cf. détails) sont composées ainsi :

	CLAÉ maternels	CLAÉ élémentaires
Nombre de structures	106	93
Mode de gestion	- 101 CLAÉ gérés en régie directe par la Ville - 2 CLAÉ organisés en multi-sites, en gestion directe, - 3 CLAÉ en gestion associative par convention d'objectifs avec la Ville	- 31 CLAÉ en gestion associative par convention d'objectifs avec la ville - 62 CLAÉ gérés par les Fédérations d'Éducation Populaire (Francas, Léo Lagrange, Loisirs Éducation & Citoyenneté) sur la base d'un marché public
Expérimentation	- 2 CLAÉ sont organisés en direction unique (maternel et élémentaire regroupés)	

LES ÉQUIPES

→ Les CLAÉ maternels municipaux :
Les équipes sont constituées d'un directeur d'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM), d'Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) complétées par des Adjoints d'Animation contractuels (AA) et des Accompagnants de Vie de Loisirs (AVL).
La Mairie de Toulouse a maintenu un taux d'encadrement de un adulte pour 10 enfants les CLAÉ maternels toulousains alors que la signature d'un PEDT permet aux collectivités de fixer un taux d'encadrement de un adulte pour 14 enfants.
Chaque directeur de CLAÉ réalise un Projet Pédagogique d'Animation (PPA) conformément aux exigences réglementaires dont les axes sont une déclinaison opérationnelle des orientations globales définies par le PEDT de Toulouse.

La mise en œuvre de la Charte des métiers de l'Éducation, volet interne du PEDT, a permis de déployer un encadrement suffisant et cohérent en instituant les directeurs de CLAE en tant que supérieurs hiérarchiques des ATSEM, des Adjoints d'Animation (AA) et des AVL, aboutissant à la construction de lignes hiérarchiques basées sur les métiers.

Cela a également abouti à exclure les directeurs des taux d'encadrement dans tous les CLAÉ où la réglementation l'impose (c'est-à-dire ceux qui accueillent plus de 50 enfants) et à les renforcer par un adjoint dans les CLAÉ des écoles de plus de quatre classes.

Pour rappel, la Charte des métiers a pour principe de proposer une organisation du personnel intervenant dans les écoles en passant d'une vision « cloisonnée » des journées et des champs d'intervention à une vision basée sur l'enfant-élève-citoyen placé au centre d'un fonctionnement nécessitant une meilleure complémentarité des acteurs.

→ Les CLAÉ élémentaires :

> 31 sont gérés par des associations, dans le cadre de conventions, permettant ainsi de soutenir les initiatives associatives locales ;

> 62 sont gérés dans le cadre d'un marché public : trois Fédérations d'Éducation Populaire se répartissent les CLAÉ : Léo Lagrange, Francas et Loisirs Éducation & Citoyenneté. Le marché sera renouvelé en septembre 2019.

Les équipes d'animation sont constituées en référence aux textes législatifs et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles et de la convention de l'animation socioculturelle. Elles respectent les principes de la Charte des CLAÉ et les axes éducatifs du PEDT, tout en prenant en considération l'animation territoriale.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement des jeunes enfants sur les temps périscolaires, mais également durant les classes de découvertes, émane d'une politique volontariste de la Mairie de Toulouse.

Lorsque la notification de la MDPH prescrit clairement la présence d'un Accompagnant de Vie de Loisirs (AVL) aux côtés de l'enfant, la Mairie de Toulouse recrute un accompagnant.

Dans les autres cas, la Direction de l'Éducation analyse précisément les situations afin d'apporter les réponses adaptées. Le recrutement d'un AVL, individuel ou collectif, peut-être une solution mais il ne s'avère pas toujours nécessaire.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 52 enfants ont fait l'objet d'un accompagnement individualisé par un AVL intervenant sur la base du diagnostic mené par un référent handicap. Le lien avec le temps extrascolaire est également assuré.

Dans le cadre du partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) l'Escolo Lapujade favorisant la scolarisation en milieu ordinaire dans les quatre écoles toulousaines, les enfants sont également présents sur le temps du CLAÉ pendant la pause méridienne. Ils participent aux animations et mangent au restaurant scolaire. Ils sont alors obligatoirement accompagnés d'une personne de l'équipe de l'Institut.

LES PARCOURS ÉDUCATIFS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre des nouveaux **Parcours Éducatifs Périscolaires et Scolaires (PEPS)**, trois types de parcours destinés aux structures périscolaires ont vu le jour à la rentrée 2018 :

→ **Les parcours accompagnés**
Ils correspondent à un parcours intégrant l'accompagnement de l'équipe par un intervenant extérieur mis à disposition par la Mairie de Toulouse.

Exemples :

1. « Jardin et biodiversité », visant la création d'un jardin pédagogique et l'observation du vivant au fil des saisons.
2. « Relaxation ludique », visant à mettre en place des temps de relaxation au sein des CLAÉ pour faciliter les transitions entre les temps de la journée.

→ **Les parcours libres**
Ils correspondent à des parcours menés en autonomie sans intervenant extérieur. Ils peuvent nécessiter des pré-requis liés aux infrastructures ou au matériel.

Exemple : « Des images et des ombres », favorisant l'expression et la communication à travers une activité d'art visuel, le théâtre d'ombres, et avec la mise à disposition d'une mallette pédagogique.

→ **Les parcours expérimentaux**
Ils s'intègrent dans une démarche expérimentale qui va permettre de développer des parcours ou des ressources. Ces projets seront testés dans plusieurs CLAÉ sur un temps défini et pourront être généralisés après cette phase expérimentale.

Dans une dynamique de co-construction, cette offre sera complétée par le développement et la mise à disposition de ressources libres sur différentes thématiques. Par exemple, le bien-être de l'enfant et les questions de santé en feront partis.

E- L'EXTRASCOLAIRE

LES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES

En juin 2018, l'offre extrascolaire toulousaine compte 7 690 places, dont 80 % en régie municipale. L'ensemble de l'offre se répartit selon différentes formules :

→ **49 Accueils De Loisirs maternels** dont
39 gérés en régie directe et 10 en gestion associative
Capacité globale : 3 876 places
Capacité d'accueil maximale : 72 places par centre

→ **57 Accueils De Loisirs élémentaires et/ou adolescents** dont
21 gérés en régie directe et 36 en gestion associative
Capacité globale : 3 406 places
Capacité d'accueil maximale : 220 places par centre

→ **19 Clubs ados** dont
8 gérés en régie directe et 11 en gestion associative
Capacité d'accueil globale : 408 places
Capacité d'accueil maximale : 48 places par centre

Répartition des accueils de loisirs toulousains

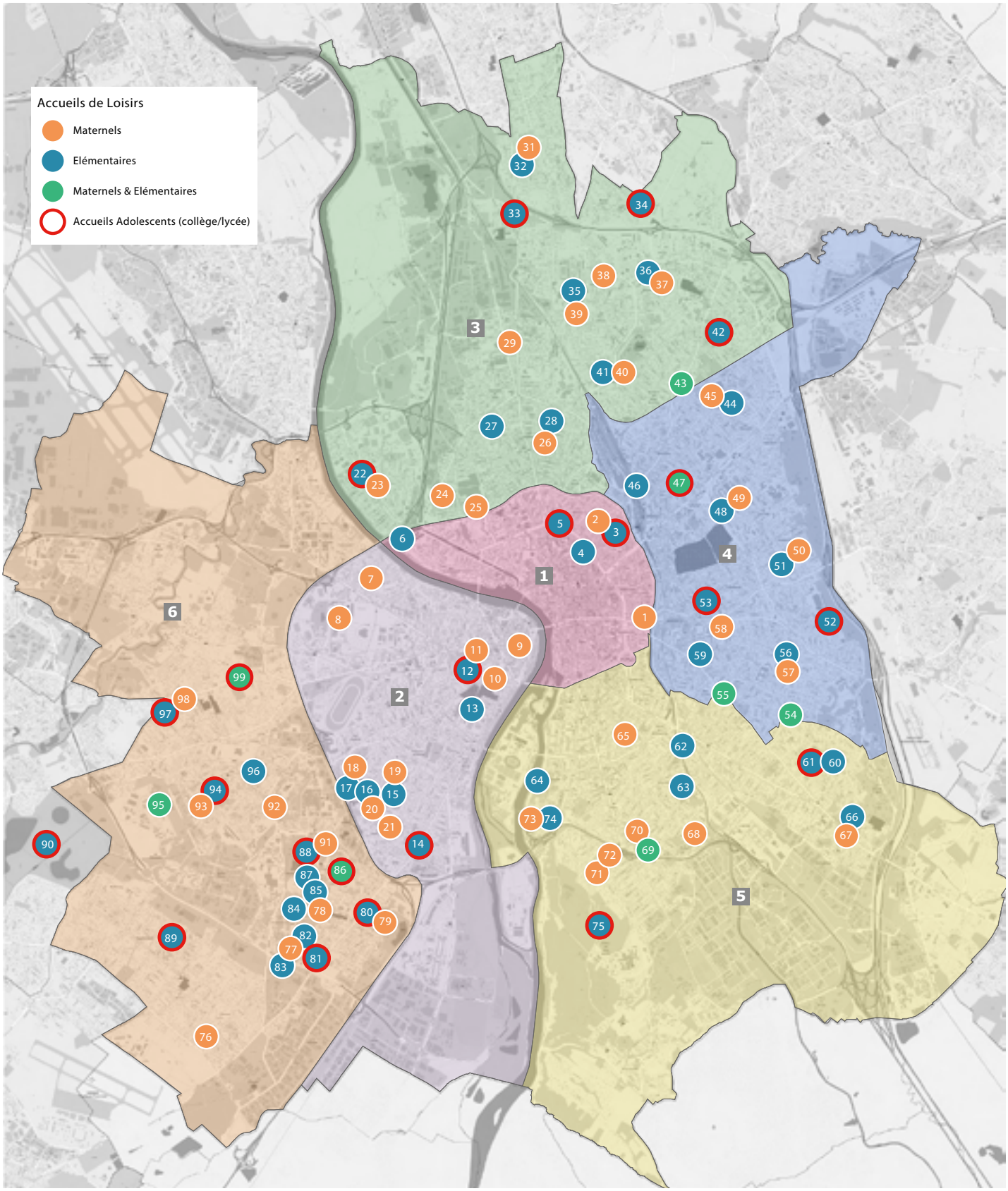

LES SÉJOURS

Différents séjours sont organisés pendant les petites et grandes vacances pour les enfants et les jeunes entre 4 et 17 ans.

Depuis 2017, un enfant inscrit dans un accueil de loisirs municipal peut partir en mini-séjour sans supplément de facturation pour la famille.

98 séjours extérieurs proposés.

A titre d'exemple, l'offre de séjours pour l'été 2018 était la suivante :

4- 5 ans → 6 séjours | 6-12 ans → 5 séjours | 8-12 ans → 5 séjours

13-14 ans → 2 séjours | 14-16 ans → 4 séjours | 16-17 ans → 3 séjours

Séjours extérieurs	Nombre de places	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Nombre de destinations
Séjours vacances *(Dont Espagne, Corse et Morbihan)*	1200	32	6 à 19	12
Mini séjours au départ des ADL	2000	66	1 à 4	11
Total	**3200**	**98**		

LES LUDOTHÈQUES

Équipements éducatifs, culturels et sociaux de proximité, les ludothèques mettent le jeu au cœur de leur projet. Elles sont de véritables lieux de rencontres et de partage.

Les ludothèques sont de vrais lieux de ressources pour les familles et les professionnels qui proposent des jeux et jouets sur place et en prêt, ainsi que des animations, du conseil et de la formation. Grâce à la médiation du jeu, tous les publics sont accueillis, toutes générations confondues. Véritables partenaires des écoles, des crèches, des centres de loisirs, des hôpitaux et autres institutions, les ludothèques font partie intégrante de la vie des quartiers et du vivre ensemble.

Toulouse compte aujourd'hui quinze ludothèques qui fonctionnent toute l'année : cinq sont gérées directement par la municipalité ; neuf par des associations ; et une en gestion mutualisée (Caf / Ville).

Elles sont toutes regroupées dans le Réseau des Ludothèques Toulousaines.

Chaque formule de loisirs dispose d'une charte qualité et fonctionne en réseau sur les territoires. De nombreux événements fédérateurs viennent ponctuer le calendrier annuel (Journées des droits de l'enfant, Ludo plage, Printemps Éducatif, Ludo en jeu, etc.).

L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES OFFRES DE LOISIRS

Les formules de loisirs sont toutes accessibles aux enfants en situation de handicap. Les équipes d'animation sont renforcées par un Animateur Ressource Handicap (ARH) et selon les besoins, les enfants peuvent être accompagnés par un Accompagnant de Vie de Loisirs (AVL). Ce dispositif s'inscrit dans les axes prioritaires du PEDT mais également dans la Charte qualité du réseau des Accueils de Loisirs Toulousains.

En 2017, 541 enfants bénéficiant d'une notification MDPH ont été accueillis dont 221 enfants accompagnés par un AVL.

LES ACCUEILS JEUNES

Ces structures ont pour objectif de favoriser l'éducation, la citoyenneté et la mixité tout en participant à l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

Les équipes des Accueils Jeunes, composées d'animateurs et d'éducateurs, veillent à favoriser l'expression des initiatives portées par les jeunes.

Les Accueils Jeunes proposent toute l'année un accueil libre en temps périscolaire et extrascolaire, ainsi que des activités de loisirs, de création, de découvertes sportives ou culturelles.

Les équipes accompagnent également les jeunes dans l'élaboration de leur projet et de différents types d'actions socio-éducatives comme des sorties, des chantiers jeunes, des week-ends, etc.

Enfin, les Accueils Jeunes s'associent également à certains événements de la vie de quartier et de la ville en y favorisant la participation des jeunes.

La Mairie de Toulouse met en œuvre 14 Accueils Jeunes dont 12 sont localisés sur les territoires prioritaires du Contrat de Ville. 11 de ces Accueils Jeunes s'adressent aux 11-17 ans et 3 aux 16-25 ans.

F- LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

LE PEDT ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le dispositif CLAS s'organise à Toulouse conformément aux principes de la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité. L'« accompagnement à la scolarité » se définit comme l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Il s'adresse aux élèves du cours préparatoire à la terminale.

Proposé deux fois par semaine, souvent le soir après l'école, ses actions sont organisées par des associations, des centres sociaux et la Mairie de Toulouse. Elles mettent en œuvre des méthodologies qui favorisent la confiance en soi et le dépassement du sentiment d'échec. Elles sont gratuites pour les familles.

Le CLAS a pour objectif d'offrir :

> une aide méthodologique aux devoirs ;

> une ouverture culturelle ;

> un accompagnement des familles et un soutien à la parentalité.

Il tisse des liens avec les écoles et les partenaires du territoire.

Il mobilise différents acteurs :

> La Caf

> L'Education nationale

> Le Conseil Départemental

> Des opérateurs associatifs

Ponctuellement les parents sont invités à participer aux séances avec l'équipe et les enfants.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 2 781 élèves ont bénéficié du dispositif CLAS dont :

> 1 161 élémentaires (41,7%) ;

> 1 292 collégiens (46,5%) ;

> 328 lycéens (11,8%).

Depuis 2017, la commission accompagnement à la scolarité et parentalité, inscrite dans le cadre du PEDT, se déroule plusieurs fois par an. Le chef de projet du PEDT y participe et les acteurs ont communément retenu de renforcer leur collaboration.

C'est ainsi qu'au printemps 2017, un site collaboratif dédié à tous les partenaires du CLAS toulousain a été créé. Il permet de favoriser les échanges d'information ainsi que le partage d'outils entre les différents animateurs du dispositif.

LE PEDT ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le dispositif de Réussite Éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité qui ne bénéficie pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable. Il contribue à l'épanouissement des enfants et des adolescents et prévient les risques de ruptures sociales et scolaires. Il constitue une approche individualisée du PEDT.

Les Cellules de Veille et de Réussite Éducative (CVRE) sont co-animées par le coordinateur de Veille et de Réussite et l'Éducation nationale, auxquelles participent les acteurs du soin (Centre médico-psychologique (CMP) / Centre Médico Psycho Pédagogique CMPP) et du médico-social (Maisons des Solidarités (MDS) du Conseil départemental 31).

La CVRE est l'instance unique opérationnelle de travail coopératif. Elle permet une approche globale et pluridisciplinaire.

En 2017, 203 Cellules de Veille Et De Réussite Éducative se sont tenues au sein des circonscriptions du 1er degré et des 24 collèges toulousains. 555 situations d'enfants y ont été étudiées.

Chaque enfant bénéficiant d'un Parcours de Réussite Educative (PRE) est accompagné individuellement par un professionnel appelé « référent de parcours » (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, ou psychologue). L'accompagnement éducatif et à la parentalité sont les socles de base de chaque PRE.

En 2017 : 779 enfants ont bénéficié d'un PRE, dont près de la moitié sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La majorité des enfants sont des garçons et sont âgés de 12 à 16 ans. Les PRE dans le 1er degré représentent 48 % des sollicitations.

Le nombre de PRE est en augmentation constante depuis 2014. L'année 2017 a enregistré plus de 20% d'augmentation. Soit 477 nouveaux PRE.

L'absence d'activité culturelle, les difficultés liées au comportement, aux soins et dans les apprentissages scolaires sont les principales fragilités repérées par les professionnels.

Le renforcement de la confiance en soi de l'enfant et le soutien au rôle éducatif des parents sont des objectifs prégnants des parcours. La durée moyenne d'un parcours est de 10 mois.

Des associations subventionnées et des services municipaux sont aux côtés de l'équipe pluridisciplinaire de Réussite Éducative pour la construction des réponses concernant la prise en charge des jeunes (soutien scolaire, centres sociaux, activités sportives, lien à l'entreprise, etc.)

La Réussite Éducative de Toulouse intègre le Programme de Réussite Éducative du Groupement d'Intérêt Public Réussite Éducative de Toulouse Métropole. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Elle est donc également impliquée dans le travail de coopération intercommunale et dans les dynamiques territoriales et thématiques des territoires prioritaires.

Toutefois, la Mairie de Toulouse a fait le choix de ne pas proposer ce dispositif uniquement aux territoires classés en Politique de la Ville mais de l'élargir à l'ensemble de la ville.

LE PEDT ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen qui a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à la conduite de projet, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Les jeunes élus, issus d'élections qui ont lieu dans les écoles publiques et privées toulousaines volontaires, sont les porte-paroles des enfants de l'école qu'ils représentent dans le cadre de cette instance et peuvent être associés à des actions spécifiques portées par la Mairie de Toulouse dans le cadre de leur projet.

Pendant leurs deux années de mandat, les jeunes élus sont d'abord formés aux valeurs de la République, à la notion de citoyenneté, au fonctionnement des collectivités territoriales (Mairie de Toulouse, Métropole, Département, Région, État), et sont initiés au formalisme du Conseil Municipal.

Après l'acquisition du socle de compétences, la deuxième année de mandat est consacrée à la mise en œuvre de leurs projets déclinés par thématique : la citoyenneté et les valeurs de la république, l'environnement, la solidarité, le sport et la santé, la culture, etc.

Pour le mandat 2017-2019, 83 enfants ont été élus, répartis dans 37 écoles toulousaines (29 écoles publiques et 8 écoles privées).

Le PEDT 2018-2021 entend conforter la participation des jeunes et des enfants à l'élaboration des projets et décisions éducatives qui les concernent.

Comme dans d'autres collectivités, Lyon (association à l'évaluation des rythmes scolaires) ou Saint-Étienne (association aux réflexions sur les travaux d'aménagement des écoles), Toulouse souhaite solliciter l'avis des enfants aux réflexions qu'elle conduit sur ses politiques éducatives.

Le CME va aussi conforter ses liens avec d'autres conseils d'enfants dans le cadre **d'un réseau métropolitain.** Sept communes membres de Toulouse Métropole (Balma, Blagnac, Cugnaux, Mondonville, Pibrac, Saint-Orens, Toulouse) disposant d'un conseil d'enfants ou de jeunes dans leur commune ont manifesté un intérêt pour préparer la création d'un réseau métropolitain.

Les échanges sont amenés à s'intensifier dès 2018/2019 ainsi que les réflexions pour structurer ce réseau, voire envisager la création d'un conseil métropolitain des enfants et des jeunes qui pourrait être un prolongement aux élus toulousains à l'issue de leur mandat au CME.

Le Conseil Municipal des Enfants

III. LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE À TOULOUSE : UNE CONFIRMATION POUR 2018-2021

Le Projet Educatif De Toulouse repose sur des principes fondateurs qui déterminent à la fois le contenu éducatif et la méthode de gestion du projet en lui-même.

L'ENFANT et LE JEUNE, à la fois ÉLÈVE et CITOYEN au cœur du projet	NOTRE OBJECTIF PARTAGÉ : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	NOTRE MOYEN : L'ALLIANCE ÉDUCATIVE	L'alliance éducative au service de la réussite de l'enfant et du jeune

UNE CONCEPTION GLOBALE DE L'ÉDUCATION

A- LE CONCEPT D'ENFANT/JEUNE–ÉLÈVE–CITOYEN

1) À Toulouse, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation.

   Les enfants et les jeunes sont considérés dans toutes leurs dimensions (sociale, juridique, cognitive, etc.). Ainsi, ils sont reconnus, universellement, comme des êtres humains qui doivent pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.

2) L'enfant/jeune peut être «élève», dans sa condition d'apprenant dont la finalité est d'être un citoyen libre de penser. L'école et l'éducation lui permettent d'acquérir des compétences, d'apprendre à réfléchir par lui-même et de s'approprier le vivre-ensemble.

   A travers ce concept d'enfant/jeune-élève-citoyen, le Projet Éducatif De Toulouse réaffirme la place centrale de l'école et de l'éducation au sens large.

3) L'enfant/jeune peut être citoyen, en ce sens qu'il est, dès sa naissance, libre et égal en droits et en devoirs, et qu'il convient de l'aider à se former pour qu'il devienne le citoyen acteur de son existence sociale.

   Le Projet Éducatif De Toulouse souhaite valoriser la dimension citoyenne de l'enfant et du jeune. Il le reconnaît comme citoyen tout en réaffirmant la nécessité de développer l'éducation à la citoyenneté.

B- LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Projet Éducatif De Toulouse porte une conception large de l'éducation qui n'est pas uniquement centrée sur l'école. **La construction de l'enfant est reconnue comme étant le résultat d'influences diverses.**

Ainsi, la valorisation d'une conception large de l'éducation implique la reconnaissance de ses différentes formes. En effet, l'éducation est l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun. Cela implique de faire agir toutes les parties prenantes (enfants, jeunes, familles, école, Mairie, associations, institutions) autour de l'enfant dans une complémentarité entre éducation formelle, éducation non formelle et éducation informelle.

> **L'éducation «formelle»** est celle de l'école au sens strict pilotée par l'État ;

> **L'éducation «non formelle»** est structurée autour des activités éducatives non scolaires des accueils de loisirs, des associations culturelles, humanitaires, des clubs sportifs, etc. ;

> **L'éducation «informelle»** correspond aux apprentissages effectués dans un cadre non éducatif. Elle se réalise dans les pratiques et les interactions entres jeunes ou dans la famille, dans les engagements associatifs ou citoyens, etc.

La réussite éducative, en tant que vision globale de l'éducation, est plus large et plus englobante que la réussite sociale ou la réussite scolaire. Elle tend vers une éducation globale, inclusive et intégrale pour tous.

Elle ne peut se confondre avec la réussite sociale et encore moins s'y limiter. Elle intègre l'instruction, la socialisation et la qualification.
Elle vise également l'épanouissement personnel pour former des êtres libres capables de faire société. Cette réussite est celle de l'individu, de ses pairs et de sa famille.

C- L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

Fort de son expérience et du dynamisme des partenariats développés depuis 20 ans, le Projet Éducatif De Toulouse a permis d'améliorer et de renforcer les collaborations des acteurs des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Au delà d'un rassemblement de partenaires, la collaboration de toutes les parties prenantes du Projet Éducatif De Toulouse constitue une véritable alliance qui a pour même objectif la réussite éducative des enfants et des jeunes. Les parties prenantes doivent faire alliance pour se mettre en action dans ce but.

Considérant que les enfants et les jeunes sont des citoyens acteurs de cette alliance, leur participation sera encore davantage recherchée au cours de ces trois nouvelles années du PEDT. La place du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des jeunes y sera déterminante.

Ainsi, l'alliance éducative constitue le fondement du PEDT car c'est elle-seule qui par la force de sa dynamique donnera corps aux intentions.

D- LA CONFIRMATION DES AXES ÉDUCATIFS

Les axes éducatifs du PEDT 2015-2018 avaient été travaillés collectivement dans le cadre des ateliers de co-construction du projet.

Pour ce nouveau PEDT, **les membres de la communauté éducative ont souhaité proroger ces axes** tout en améliorant leur communication. L'enjeu étant notamment de permettre aux différentes parties prenantes (élus, enseignants, agents territoriaux de proximité, parents d'élèves, enfants et jeunes) de pouvoir les décliner en actions opérationnelles concertées.

Le PEDT de Toulouse 2018-2021 est organisé selon trois axes éducatifs, chacun se déclinant en trois orientations :

AXE PRIORITAIRE 1 : **Construire un environnement éducatif épanouissant**

Orientation 1
Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes

Orientation 2
Assurer la continuité éducative dans le temps et dans les espaces par l'alliance éducative

Orientation 3
Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation

AXE PRIORITAIRE 2 : **Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours**

Orientation 4
Offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif

Orientation 5
Développer l'autonomie et l'émancipation

Orientation 6
Promouvoir l'égalité des chances

AXE PRIORITAIRE 3 : **Forger la citoyenneté**

Orientation 7
Comprendre et faire vivre les diversités et la singularité

Orientation 8
Encourager le civisme et le respect

Orientation 9
Amener l'enfant et le jeune à devenir citoyen de demain

AXE 1 → CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ÉPANOUISSANT

DÉFINITION DE L'AXE 1

« Construire un environnement éducatif épanouissant » **c'est rendre l'enfant et le jeune acteur et donner une place aux parents** dans un cadre éducatif où les exigences attendues sont définies collectivement, où les **valeurs sont communes et partagées** et où les postures professionnelles sont définies en fonction des différents espaces et temps de l'enfant et du jeune.

LES 3 ORIENTATIONS ÉDUCATIVES ASSOCIÉES

ORIENTATION 1 → Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes, être bienveillant

ORIENTATION 2 → Assurer la continuité éducative dans les temps et dans les espaces par l'alliance éducative

ORIENTATION 3 → Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation

Ces orientations se déclinent en **objectifs opérationnels :**

- Mettre en œuvre des dispositifs de formation conjointe ;
- Instaurer des modalités de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés ;
- Partager des expériences réussies ;
- Organiser collectivement les conditions d'accueil des enfants et des jeunes ;
- Mettre en œuvre des conditions d'accueil adaptées aux enfants, aux jeunes et aux contextes ;
- Construire des situations valorisantes d'initiatives d'enfants et de jeunes ;
- Favoriser l'identification des acteurs éducatifs dans leurs rôles et leurs missions ;
- Construire des projets partagés et fédérateurs ;
- Organiser une communication efficiente envers les familles.

AXE 2 → ACCOMPAGNER L'ENFANT ET LE JEUNE DANS LA CONSTRUCTION DE SON PARCOURS

DÉFINITION DE L'AXE 2

« Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours », c'est donner du sens, un point de départ et un point d'arrivée dans une temporalité définie.

Cela suppose :

- D'identifier et d'analyser les points de rupture, de faciliter et d'accompagner les transitions nécessaires ;
- De garantir la cohérence entre les objectifs et les moyens ;
- De construire ce parcours en considérant tous les professionnels qui participent et se complètent ;
- D'associer les acteurs de la sphère familiale et les professionnels qui interviennent autour de l'enfant et du jeune.

LES 3 ORIENTATIONS ÉDUCATIVES ASSOCIÉES

ORIENTATION 4 → Offrir des loisirs éducatifs, développer les plaisirs d'apprendre et l'esprit créatif

ORIENTATION 5 → Développer l'autonomie et l'émancipation

ORIENTATION 6 → Promouvoir l'égalité des chances

Ces orientations se déclinent en objectifs opérationnels :

- Développer des projets d'interventions pluridisciplinaire et complémentaire (même lieu, même public) ;
- Mieux identifier les ressources disponibles sur les territoires ;
- Mettre en place des espaces de réflexions communs ;
- Décliner les actions dans les différentes temporalités des parcours éducatifs ;
- Renforcer les espaces de participation et d'engagement ;
- Développer les actions sur l'égalité Hommes-Femmes, sur les mixités ;
- Inscrire les projets dans une recherche de mobilité et de mixité.

« Pour réussir le parcours de l'enfant il faut que les acteurs puissent se connaître et se reconnaître »

AXE 3 → FORGER LA CITOYENNETÉ

DÉFINITION DE L'AXE 3

« Forger la citoyenneté » c'est rendre les **enfants et les jeunes acteurs responsables de leur vie au sein de la société en expérimentant au quotidien des processus démocratiques** et en partageant les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble. Tous les acteurs de la communauté éducative doivent être les garants de ce processus.

LES 3 ORIENTATIONS ÉDUCATIVES ASSOCIÉES

ORIENTATION 7 → Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité

ORIENTATION 8 → Encourager le civisme et le respect

ORIENTATION 9 → Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain

Ces orientations se déclinent en objectifs opérationnels :

- Découvrir et expliciter les différences pour mieux les accepter et les respecter ;
- Former les personnels ;
- Favoriser l'inclusion et l'intégration ;
- Permettre à l'enfant de connaître les instances de décision de la vie publique ;
- Développer la participation de l'enfant et du jeune ;
- Accompagner l'enfant et le jeune vers les nouvelles formes de communication ;
- Éduquer à la responsabilité pour favoriser le vivre-ensemble ;
- Définir et faire-vivre des règles de vie communes ;
- Susciter la coopération ;
- Développer des actions qui permettent l'ouverture et l'esprit critique ;
- Mieux prendre en compte les demandes et attentes des enfants sur leur environnement scolaire, périscolaire et extrascolaire.

PARTIE 2

LE CADRE D'ACTIONS DU PEDT DE TOULOUSE POUR 2018-2021

I. LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDT DE TOULOUSE POUR 2018-2021

Pour répondre aux ambitions du PEDT de Toulouse pour les trois prochaines années 2018-2021, plusieurs enjeux ont été conjointement définis :

- **les enjeux éducatifs issus des résultats de l'évaluation du PEDT 2015-2018**

  A. Mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation du dernier PEDT.

- **les enjeux éducatifs liés au public visé par ce PEDT**

  B. Faciliter la transition entre les différents modes d'accueil des jeunes enfants et l'école ;

  C. Inscrire la jeunesse (11-18 ans) dans les axes éducatifs du PEDT ;

  D. Porter une réflexion autour de la scolarisation des enfants migrants ;

  E. Renforcer le soutien à la parentalité.

- **les enjeux éducatifs thématiques**

  F. Faire entrer l'éducation dans l'ère du numérique (Smart Educ@tion) ;

  G. Développer la promotion de la santé et la prévention en direction des enfants et des jeunes ;

  H. Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle ;

  I. Favoriser les mixités par le jeu de la proximité et de la mobilité.

- **Tout en renforçant la participation des enfants et des jeunes dans les différentes instances du PEDT**

A- METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS ISSU DE L'ÉVALUATION

Pour répondre aux attentes de l'alliance éducative

L'évaluation du PEDT de Toulouse 2015-2018 a été organisée autour d'un outil de management de la qualité et d'une méthode d'auto-évaluation d'amélioration des organisations publiques : le **Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques (CAF) ou Common Assessment Framework,** conformément à la méthode prévue et contractualisée en 2015.

Ce dispositif a permis d'associer plus de 60 partenaires (représentants de l'Éducation nationale, parents d'élèves, représentants associatifs et de fédérations d'éducation populaire, directeurs de CLAÉ, agents des différentes directions de la Mairie de Toulouse, etc.) au processus d'évaluation.

(cf. document : « Projet Educatif De Toulouse 2015-2018 - L'évaluation » juin 2018 - www.toulouse.fr)

Le principal enjeu de cette méthode a été d'évaluer, individuellement puis collectivement le projet, mais aussi l'organisation mise en place, tout en portant l'accent sur les facteurs qui ont contribué à la définition de la politique éducative et sur les effets de cette politique.

Les résultats de cette évaluation ont permis la rédaction de 17 pistes d'actions, 17 pistes d'amélioration à mener afin de faire évoluer le PEDT vers davantage de qualité. Ces pistes constituent la feuille de route proposée à l'issue de l'évaluation.

Elles ont été regroupées autour de 4 orientations éducatives :

> orientation stratégique ;

> communication ;

> ressources humaines ;

> alliance éducative.

Par ailleurs, des évaluations externes ont été menées entre 2016 et 2017 à différentes échelles, européennes, nationales et locales, pour fournir une base d'analyse à l'auto-évaluation.

Le tableau ci-contre met en évidence la correspondance entre les quatre orientations de l'auto-évaluation et les différents résultats des évaluations externes :

> les « 6 préconisations » issues de l'évaluation des CLAÉ et des Accueils de Loisirs (ADL) menées par la Mission Évaluation des Politiques Publiques de Toulouse Métropole en mai 2017 afin d'améliorer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire ;

> les « défis à relever » issus de l'évaluation nationale du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de février 2017 ;

> les propositions de l'évaluation issue de la candidature aux « Awards européens du service public » et de la labellisation en tant que meilleure pratique de service public reçue pour l'Éducation à Toulouse ;

> ainsi que les « réajustements à prévoir » et autres « attentes par rapport à l'évolution du PEDT » formulées par les différentes parties, suite aux entretiens avec :
- l'élue en charge de l'éducation ;
- le directeur adjoint ;
- le chargé de développement territorial aux FRANCAS de la Haute-Garonne ;
- une directrice d'école maternelle publique ;
- un parent d'élève ;

dans le cadre du dossier de L'Observatoire des Politiques Locales d'éducation et de la réusssite éducative (PoLoc) concernant le Parlement Éducatif de Toulouse.

LES 17 PISTES D'AMÉLIORATIONS FORMULÉES À L'ISSUE DE L'AUTO-EVALUATION	LES PRÉCONISATIONS ISSUES DES ÉVALUATIONS EXTERNES
1. Orientation stratégique : - Développer une stratégie de communication à destination des parties prenantes, multi-modale, portée par l'encadrement institutionnel ; - Rendre compte efficacement des évaluations réalisées par les parties prenantes ; - Mieux partager la stratégie commune ; - Harmoniser les pratiques pour mieux garantir la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant ; - Définir un découpage territorial cohérent de l'intervention éducative.	- **Améliorer les canaux de communication** auprès de l'ensemble des parents d'élèves mais également des équipes de terrain ; - Mieux faire connaître le **rôle du Parlement Éducatif.**
2. Communication : - Construire à côté du document officiel du PEDT, un document de travail et de vulgarisation synthétique, accessible et clair ; - Donner une meilleure lisibilité du rôle des différents acteurs impliqués dans le PEDT.	**Renforcer la communication** afin de donner plus de visibilité aux offres extrascolaires et de mieux valoriser le contenu des projets en périscolaire.
3. Ressources humaines - Développer la construction de compétences conjointes pour les parties prenantes ; - Agir pour réduire l'absentéisme, revoir les types de contrats, sécuriser les parcours des professionnels ; - Inscrire le PEDT dans les missions des acteurs pour une participation renforcée de l'alliance éducative ; - Agir pour la reconnaissance des métiers de l'animation ; - Solliciter l'Éducation nationale pour qu'elle soutienne, favorise et valorise la participation de ses agents dans le cadre de leurs missions, hors volontariat.	- **Réorganiser le nettoyage** des sanitaires sur la journée. Un autre défi était de poursuivre le travail de réorganisation de la direction éducation ainsi que la prise en compte des différents métiers et des différents statuts– des ateliers de travail (charte des métiers). Pour PoLoc, les partenaires relevaient aussi comme point d'amélioration la nécessité de trouver des solutions pour faire venir les directeurs d'école ; - **Améliorer les conditions du repas et des goûters** en travaillant sur l'organisation des cantines, la gestion du bruit et la démarche pédagogique autour de l'alimentation; - **Harmoniser et simplifier les modalités d'accès et d'inscription** aux offres pour les familles.
4. Alliance éducative - Permettre la concertation des professionnels au niveau infra-municipal dans des temps et des espaces communs ; - Identifier des ambassadeurs du PEDT mandatés et légitimes pour assurer des missions de valorisation et de médiation ; - Encourager régulièrement la participation de toutes les parties prenantes en tenant compte de leurs spécificités ; - Augmenter et mutualiser les ressources : locaux, matériel, outils et supports administratifs et numériques, etc. ; - Favoriser la création d'instances locales de concertation ouvertes à toutes les parties prenantes, à l'image d'un conseil d'école élargi.	- **Poursuivre les actions pédagogiques et repenser l'aménagement des espaces** en accordant une place accrue à la question de la prise de décision et du repos des enfants tout en accordant plus de temps à chaque activité ; - **Développer les temps de travail communs** aux différents acteurs dans une démarche organisationnelle et de suivi optimisé des enfants ; Un autre défi à relever est lié à **l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à la poursuite de la dynamique enclenchée** pour former cette alliance éducative au sein de chaque établissement : o Quelle évolution du Parlement Educatif, notamment sa déclinaison au niveau local des conseils d'école, des centres sociaux ? o Comment améliorer l'appropriation du projet par les ATSEM et les animateurs ? o Comment renforcer les liens avec les enseignants et les directions d'école ? Le dossier PoLoc relevait la nécessité de trouver des solutions pour développer la participation des parents ainsi que pour renforcer la participation des enfants et des jeunes.

Dès lors, la mise en œuvre de ces 17 actions d'amélioration s'appuiera sur une démarche appropriée et cohérente et des règles de suivi.

Les échéances et les résultats attendus seront précisés dans le cadre d'un travail de l'alliance éducative au sein du Parlement Éducatif.

Le Projet Éducatif De Territoire de Toulouse a pour principale caractéristique d'être évolutif ce qui va concrètement se traduire par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de 2018 à 2021.

Pour cela, le PEDT s'appuiera notamment sur la méthode de gestion de la qualité illustrée par la roue de Deming :

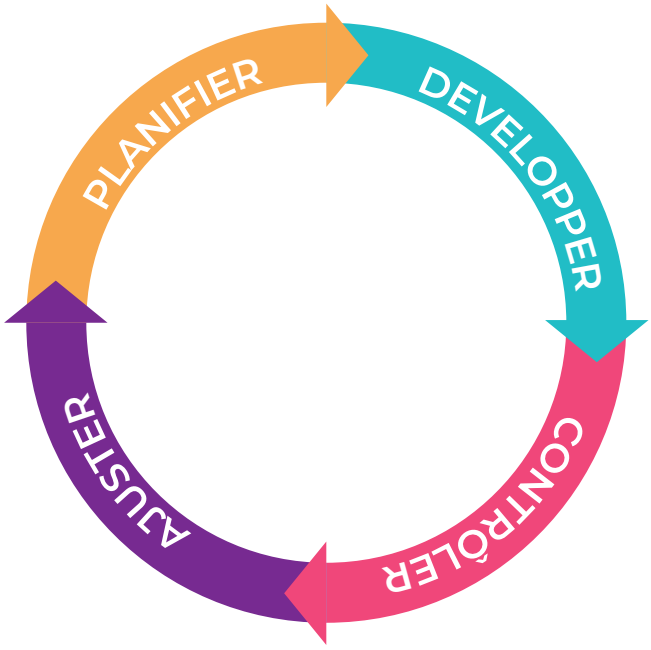

La méthode comporte quatre étapes, chacune entraînant l'autre :

- Planifier ;
- Développer ;
- Contrôler ;
- Ajuster.

Sa mise en place doit permettre d'améliorer sans cesse la qualité du service, en vue de la prochaine évaluation qui se fera selon le même processus du cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques.

B- FACILITER LA TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET L'ÉCOLE

Pour accompagner le passage vers l'école et améliorer l'adaptation des tout-petits

A l'occasion des Assises de l'école maternelle en mars 2018, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à compter de la rentrée 2019 a été annoncé avec un objectif affirmé : positionner l'école maternelle comme « un moment fondateur du parcours scolaire ».

Si aujourd'hui en France 97% des enfants sont déjà scolarisés dès 3 ans, près de 25 000 enfants ne fréquentent pas la maternelle.

A Toulouse, ce sont près de 20 000 enfants qui ont moins de 3 ans avec une offre de garde répartie entre :

> les structures collectives (publiques, privées ou en gestion associative et mutualiste) ;

> les établissements scolaires (713 enfants âgés entre 2 et 3 ans sont scolarisés dans les écoles maternelles publiques et privées, notamment dans les quartiers d'éducation prioritaire) ;

> les gardes au domicile des parents ;

> les assistantes maternelles indépendantes.

Considérant la petite enfance et l'éducation comme une priorité, la municipalité s'est fixée les objectifs suivants :

> la poursuite du plan de création de places dans un contexte budgétaire contraint avec la création de 1000 nouvelles places en crèche d'ici 2020,

> l'optimisation du fonctionnement des établissements par des meilleurs taux d'occupation et l'évolution de l'offre

d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles et continuer à améliorer la qualité d'accueil proposée aux enfants visant leur bien-être quotidien :

- → généralisation des accueils à la journée avec repas dans les structures de type occasionnel, complémentarité et diversité des formules d'accueil proposées ;
- → travaux dans les structures pour améliorer le cadre de vie des enfants et également au vu des nouvelles réglementations.

> confirmation et développement du travail de partenariat entre les structures de la collectivité, du CCAS et associatives, mutualistes ;

> formation continue des personnels au vu des évolutions dans le cadre d'un plan de formation dédié à la petite enfance, à l'accompagnement des professionnels sur site par des intervenants spécialisés : ergonomes, psychologues, psychomotriciens...

L'ENJEU

Qu'ils aient fréquenté des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou non, l'entrée à l'école maternelle pour les tout-jeunes enfants nécessite la plus grande attention des professionnels.

Synonyme de découverte de la collectivité, de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, de nouvelles activités, mais aussi d'un nouveau rythme, le début de la scolarisation catalyse souvent les difficultés. Une préparation réussie, c'est construire les conditions d'une entrée sereine dans les apprentissages pour la suite du parcours des enfants.

L'attention portée à l'accueil, à l'adaptation des très jeunes enfants à l'école en symbiose avec les familles s'avère fondamentale en matière de prévention.

La recherche de liens avec les écoles maternelles et la mise en place d'un accompagnement spécifique doivent donc être développées avec des temps de visite de l'école, des temps partagés avant l'entrée en petite section, dans la classe et à l'accueil de loisirs.

A l'instar des différents projets « passerelle » existants à Toulouse, **une réflexion concernant l'accompagnement des jeunes enfants vers l'école et donc la transition entre les modes d'accueil et l'école est proposée dans le cadre du nouveau PEDT.**

DES DISPOSITIFS EXISTANTS...

Un projet passerelle doit permettre d'assurer une cohérence éducative entre professionnels et de collaborer avec les parents pour une continuité éducative des enfants de 2 à 4 ans.

Chaque projet « passerelle » a pour objectifs prioritaires :

> une prise en charge éducative adaptée des enfants de 2 à 4 ans ;

> une meilleure communication avec leurs parents ;

> un passage facilité vers l'école maternelle, autant pour les parents et l'équipe professionnelle que pour les enfants.

Un projet « passerelle » est un dispositif partenarial, inter-institutionnel et pluridisciplinaire qui facilite l'entrée de l'enfant de 2 à 4 ans à l'école maternelle, en associant les parents dans la découverte de ce nouvel espace d'accueil. Il est donc le résultat des volontés de partenariat entre l'école maternelle et les structures petite enfance... mais aussi des institutions.

Enfin, un projet « passerelle » est le fruit d'une élaboration d'acteurs de terrain qui doit s'adapter au mieux à la situation locale. Aussi, aucun projet « passerelle » ne ressemble à un autre. Il ne peut ni se décréter ni être normalisé. Pour autant, il a besoin d'être porté et évalué par les différents niveaux institutionnels : Éducation nationale, collectivités territoriales (Mairie et Conseil départemental), Caisses d'Allocations Familiales, qui sont les mêmes partenaires engagés dans le PEDT.

On peut distinguer plusieurs types de projets « passerelle » :

- Les actions convergentes, régulières ou ponctuelles, entre professeurs des écoles et professionnels de la petite enfance pour préparer à l'entrée en école maternelle. Ces actions peuvent se dérouler au sein d'une crèche, d'un Multi-Accueil, etc.

- Le lieu « passerelle », situé à côté ou proche de l'école, calqué sur ses jours d'ouverture et ses horaires, à mi-temps ou à plein temps. Le lieu accueille un petit groupe d'enfants. Il est animé par des professionnels du secteur de la petite enfance avec des interventions régulières d'un enseignant d'une école maternelle. Le lieu permet de développer des collaborations avec l'école tout au long de l'année.

- Située à l'intérieur de l'école maternelle, une classe à effectif réduit (20 enfants maximum) accueille des enfants âgés de 2 ans au moins et qui auront 3 ans au cours de l'année. Ces enfants ne sont pas encore prêts à intégrer une «Toute Petite Section » (TPS) mais peuvent envisager de quitter la crèche.
  Son but est de les scolariser de manière progressive et individualisée. L'accueil peut être différé au delà de la rentrée scolaire et sa durée dans cette classe est variable en fonction de l'adaptation de l'enfant. Il peut durer une année comme quelques mois.

La prise en charge est assurée par un enseignant de l'Éducation nationale (c'est un poste spécifique « scolarisation des enfants de moins de 3 ans »), un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) et un Éducateur de Jeunes Enfants (EJE). Leur rôle est d'assurer un suivi personnalisé de l'enfant en veillant à ce que la 1ère étape de sa scolarité se déroule dans des conditions adaptées à ses besoins. Il s'agit de favoriser son épanouissement et les premiers apprentissages.

La mise en œuvre de ce dispositif est conditionnée par l'adhésion de la famille à un programme de scolarisation. Ce dernier fixe les objectifs de la scolarisation progressive, les modalités d'accueil et de participation des parents, etc.

Ce dispositif prend en compte le fonctionnement du périscolaire et présente un aménagement spécifique : équipement adapté, espace de cour dédié, repas au restaurant scolaire dans un espace privilégié , etc.

... ET DES PROJETS À DÉVELOPPER ET À ÉLARGIR

Une réflexion sera menée entre les services municipaux (Petite Enfance, Éducation, etc.) et les institutions partenaires (Éducation nationale, CAF, etc.) pour l'expérimentation d'une structure nouvelle dédiée aux tout-petits qui regrouperait des enfants de 2 à 3 ans d'un même bassin scolaire. Encadrés par des professionnels de l'enseignement et de la petite enfance (EJE, Atsem, etc.), ces enfants, fréquentant préalablement un EAJE, rejoindraient ensuite leurs écoles de destination à partir de 3 ou 4 ans. Au delà de l'intérêt éducatif et pédagogique, cette structure pourrait aussi permettre de libérer des places en EAJE ainsi qu'en établissement scolaire.

Une attention particulière sera également portée concernant la place des parents au sein de ces structures. En effet, la stratégie nationale de soutien à la parentalité et la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la Caisse Nationale d'Allocations Fami-

liales et l'État, prévoient toutes les deux de développer la place et l'accompagnement des parents (cf. engagement éducatif : E- « soutenir la parentalité - p. 68).

Au delà de ces projets de structures, des actions pilotes ont été menées dans le cadre du dernier PEDT et seront amenées à évoluer.
A titre d'exemple, une des actions pilotes pourrait s'articuler autour des suites à donner à la journée commune concernant l'enjeu du «bien grandir avec les écrans» qui a eu lieu en 2017, en associant parents, enfants et professionnels. Sur cette base, des projets pourraient être développés et élargis aux jeunes enfants qui ne sont pas accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) car gardés au domicile des parents, chez des assistantes maternelles indépendantes, ou encore en foyer avec un parent.
Leur intégration scolaire pourrait être facilitée avec un accompagnement spécifique.
Enfin, la transition avec les formules extrascolaires compte parmi les pratiques professionnelles des métiers de l'animation et participe à la fluidité et la diversité des parcours. Par exemple, pour les plus petits, la période du mois d'août offre un espace transitionnel entre la crèche et l'école maternelle. Dans une forme plus évoluée le projet « passerelle » se transforme en projet tremplin, quand la séparation est au programme. Les départs en séjour (courts ou longs), font l'objet de rencontres formelles parents / professionnels / enfants. Un « livret départ » personnalisé est remis aux enfants.

OBJECTIFS DE CET ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR 2018-2021

- Proposer une « passerelle » avec un accueil spécifique pour les enfants et les familles n'ayant pas fréquenté un EAJE ;
- Renforcer les partenariats déjà existants entre les EAJE et les écoles, en y intégrant les CLAÉ et les ADL ;
- Assurer une continuité éducative des enfants de 2 à 4 ans et une cohérence éducative entre les professionnels des RAM, MAM, LAEP, écoles, CHRS, CLAÉ et ADL intervenant auprès de l'enfant, notamment par des actions concertées ;
- Permettre une collaboration avec les parents pour préparer l'intégration scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants ;
- Expérimenter de nouveaux projets « passerelle » ;
- Mener une réflexion inter-services municipaux et inter-institutionnels sur la faisabilité de créer une structure expérimentale innovante pour les 2-4 ans.

C- INSCRIRE LA JEUNESSE DANS LES AXES ÉDUCATIFS DU PEDT

Pour davantage de cohérence dans les politiques jeunesse à Toulouse

Si le PEDT 2015-2018 concernait prioritairement les enfants de 2-11 ans, **les partenaires institutionnels s'étaient engagés, dès la signature de la convention, à intégrer la dimension jeunesse lors de son renouvellement.**

Le diagnostic réalisé en 2015 avait par ailleurs incorporé cette dimension jeunesse considérant alors que de nombreuses actions (réussite éducative, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, etc.) et plusieurs dispositifs éducatifs de la Mairie et de ses partenaires (Contrat de Ville, CEJ, Ville Amie des Enfants) concernaient déjà les enfants au-delà de 11 ans. Il s'agissait aussi d'assurer une continuité éducative entre les différentes tranches d'âge.

Par conséquent, le Comité des élus a validé que le nouveau PEDT s'adresserait aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans.

L'ENJEU

Le rôle du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de Toulouse est bien défini : décloisonner l'action des différentes parties prenantes.

L'intervention à destination de la jeunesse doit ainsi permettre de s'interroger sur ce qui n'est pas porté de manière transversale. Respectant les objectifs du PEDT, les principes d'actions pourraient viser à améliorer et à sécuriser les transitions entre le temps de l'enfance et celui de la jeunesse.

IDENTIFIER LES AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires que ceux qui sont aujourd'hui acteurs du PEDT doivent être approchés et associés à la démarche pour le public de la jeunesse afin de les inciter à travailler ensemble.

Parmi les interlocuteurs potentiels, plusieurs ont déjà été identifiés par les membres de l'alliance éducative dans le cadre des ateliers du Parlement Éducatif en 2018, voire ont déjà apporté leur contribution :

> des institutions comme la Région (formation, apprentissage, aides régionales), le Département (Maison Départementale des Adolescents, parentalité, actions jeunesse) , la Métropole de Toulouse (les clubs de prévention), d'autres corps de métiers de l'Éducation nationale (coordinateurs REP et REP+,

enseignants du secondaire, conseillers principaux d'éducation (CPE) et conseillers d'orientation, inspecteurs (IEN), responsables des politiques jeunesse du Rectorat, la médecine scolaire) ;

> des associations éducatives (AFEV, etc.) ;

> des acteurs du monde sportif (CDOS, UNSS) ;

> des acteurs de l'information jeunesse (CRIJ) et de l'orientation (mission locale, EN, ONISEP, etc.) ;

> des acteurs de la santé (ARS Occitanie, CPAM31, ordres des professionnels de santé) ;

> la famille et les parents qui sont essentiels et sont en attente d'information de nature diverse : activités, prise en charge des jeunes, lieux d'accueil, etc.

La force du PEDT est de permettre de mieux se connaître, d'échanger et de communiquer.

Il ne s'agit pas de refaire des actions qui existent déjà, ni de tout réinventer ou de faire à la place de, mais plutôt de les penser en articulation avec les autres contrats et dispositifs (Ville, CEJ, Réussite éducative, Ville Amie des Enfants, etc.) et de rapprocher les différentes actions publiques en faveur des jeunes.

Les domaines de réflexion doivent s'inscrire dans les trois axes actuels du PEDT. Au-delà de l'identification des acteurs jeunesse et de leur mise en relation, cinq champs de travail ont été identifiés :

Construire un environnement éducatif épanouissant

→ Renforcer la place des familles

A la sortie de l'école primaire la relation avec le collège est plus difficile. Inventer ou utiliser des moyens permettant de maintenir le lien avec les familles s'avère nécessaire : l'espace numérique de travail, par exemple, peut permettre de gérer cette transition avec les familles.

Le soutien à la parentalité apparaît également indispensable à développer avec des espaces d'échanges tels que proposés aux parents d'enfants du primaire comme le café des parents-ados. Ils doivent aussi pouvoir servir de levier pour renforcer la place des familles et prendre en compte leurs attentes.

→ Améliorer les transitions entre les périodes scolaires : école - collège - lycée

La notion de transition ne doit pas se résumer seulement à la transition scolaire. Elle doit être pensée plus largement sur les temps périscolaires, extrascolaires et avec tous les acteurs jeunesse.
Transition d'âge, transition d'espace, transition dans les projets exigent de la part des acteurs une vigilance accrue pour garder une certaine cohérence, continuité et complémentarité dans les actions menées à destination des jeunes.
Un constat est partagé : la nécessaire articulation entre le primaire et le secondaire. Mais l'Éducation nationale ne peut pas la faire seule. Toute action allant dans le sens d'une mise en relation pour favoriser les transitions sera profitable et légitime pour le PEDT.

Accompagner l'enfant/jeune dans la construction de son parcours

→ Améliorer la connaissance et l'accès à l'offre de loisirs

Les jeunes sont moins présents dans les structures de loisirs par rapport aux enfants de 6 à 10 ans. Les besoins évoluent pour les collégiens et les lycéens. Pourtant l'offre existe, parfois avec une certaine disparité suivant les lieux de vie et les quartiers, mais demeure peu visible. L'accessibilité à cette offre se pose aussi en termes de mobilité (desserte de transports, horaires, etc.) et de tarif (très variable d'une structure à l'autre). L'amélioration de l'accès à cette offre passe par une meilleure coordination entre les acteurs jeunesse pour construire une offre cohérente et complémentaire ainsi que par le développement d'une meilleure communication en direction des jeunes et de leurs familles. Il s'agit également de proposer une offre adaptée aux attentes des jeunes en tenant compte de l'âge (11-14 ans, 15-17 ans), en partant de leurs besoins et en les impliquant, en favorisant les mixités.

→ Accompagner la découverte du monde professionnel

Collégiens comme lycéens s'interrogent sur leur avenir professionnel et sur le rôle et la place qu'ils vont pouvoir prendre dans la société. Les approches qui leur sont proposées ne répondent

pas toujours à leurs attentes : parfois trop nombreuses, trop segmentées, ou encore pas assez accompagnées.

Le PEDT pourrait expérimenter une approche considérant le jeune dans sa globalité et permettre aux acteurs de la jeunesse de croiser les différentes secteurs professionnels pour mieux l'accompagner vers l'orientation en lien avec les structures compétentes. Les univers professionnels pourraient être présentés aux jeunes par une autre approche que le seul métier afin de leur donner une vision élargie de ce qu'ils pourraient faire, les différents niveaux de diplômes pour qu'ils ne soient pas bloqués sur un seul choix d'orientation.

Forger la citoyenneté

→ Favoriser la participation des jeunes aux décisions

Comment associer les jeunes aux décisions pour les initiatives les concernant ?

Les pistes pour atteindre cet objectif sont nombreuses et le travail des parties prenantes aura à les investir.

Il s'agit de leur donner une place dans l'espace public, dans les instances représentatives ou consultatives dans lesquelles aujourd'hui les jeunes ne sont pas suffisamment représentés. Par ailleurs, les jeunes s'engagent ou sont prêts à s'engager dans des actions citoyennes (aide internationale, engagement citoyen de proximité, engagement numérique via les réseaux sociaux, etc.), il convient donc de leur apporter la reconnaissance et de valoriser leur engagement, notamment à travers la Smart City.

Afin de favoriser la participation des jeunes aux différentes instances, il est nécessaire de les intégrer aux projets dès la phase de conception, de s'adapter à leurs pratiques, à leur rythme, aux différentes formes de participation qui peuvent exister.

Enfin, être décideur c'est également être acteur : il faut donc penser à un accompagnement dans le financement de leurs projets.

D- MENER UNE RÉFLEXION POUR UNE MEILLEURE SCOLARISATION DES ENFANTS MIGRANTS

Une réflexion partenariale à conduire

Une méthode de travail à élaborer autour des situations particulières des familles dans l'intérêt supérieur des enfants

Différentes actions sont menées pour améliorer la situation des enfants migrants scolarisés qui, le soir, dorment dans la rue avec leur famille. Parfois, les enfants ont aussi des difficultés à accéder aux temps périscolaires et aux restaurants scolaires.

Il existe une ambiguïté entre le principe universel de scolarisation des enfants et la situation administrative de ces familles venues habituellement des pays tiers et n'ayant pas obtenu le titre de demandeur d'asile ou de réfugié. Ces familles se trouvent souvent, pour ne pas dire presque toujours, dans une impossibilité d'être hébergées ou de bénéficier d'un logement accompagné.

Dans le cadre du PEDT, élus et équipes des politiques de solidarité et des affaires sociales formulent aujourd'hui la nécessité de rechercher des aspirations éducatives plus fortes, qui pourraient permettre de structurer une réflexion partenariale et d'ébaucher une méthode de travail.

→ Un projet de convention visant la fluidification des situations d'urgence

Il existe des expérimentations dans un cadre conventionnel où les services de l'État s'engagent auprès de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à étudier prioritairement et rapidement des situations administratives de familles signalées au titre de la particularité de leur dossier : situation administrative différente au sein d'une famille, long séjour dans le pays, besoin sanitaire.

La scolarisation des enfants pourrait être un élément particulier du dossier permettant un examen des situations administratives des familles de ces enfants.

→ L'hébergement familial

Différentes associations développent aujourd'hui l'hébergement dans des familles, soit sur un modèle intergénérationnel, soit sur un modèle plus collectif. Des familles pourraient être volontaires pour participer à ces actions de solidarité. Elles pourraient être aidées par des organisations publiques proposant une charte d'hébergement familial, une convention d'occupation des locaux et des actions de coordination pour fluidifier des situations particulières.

Des décisions récentes du Conseil Constitutionnel, concernant le « principe de fraternité » permettent de concevoir la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire indépendamment de la considération de la régularité du séjour sur le territoire national.

→ Des ressources pour les familles

Enfin, si les situations administratives peuvent évoluer, la possibilité d'accéder à un travail se heurte souvent à la disponibilité de celui-ci et aux qualifications professionnelles des demandeurs. Il existe des difficultés d'adaptation à certains postes malgré les compétences acquises dans un autre pays.

L'économie sociale et solidaire constitue un axe à privilégier permettant d'accéder à des ressources simples, mêmes modérées, en s'appuyant sur des compétences techniques adaptables. Ces ressources professionnelles peuvent avoir une évolution progressive dans le temps.

Ces trois principes - fluidification administrative, hébergement familial et activité dans l'économie sociale et solidaire - constituent le trépied à mobiliser pour permettre à ces familles de procurer à l'enfant scolarisé le cadre de vie nécessaire à son développement.

La méthode s'appuiera sur la constitution de trois groupes participatifs travaillant sur ces trois axes avec comme objectif de créer la convention évoquée plus haut entre les services de l'État et la structure chargée de la scolarisation des enfants migrants.

E- SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Pour un accompagnement renforcé des familles

Les parents sont, de droit, les premiers éducateurs des enfants. L'échange constructif et la communication avec les familles, tout comme leur implication au sein du Projet Éducatif De Territoire, sont les garants d'une co-éducation réussie.

Aujourd'hui, plus de deux parents sur cinq (source : enquête de la Cnaf – 2016) jugent difficile l'exercice de leur rôle et les tranches d'âge des 11-14 ans et des 15-17 ans sont perçues comme les plus difficiles. Les sujets de préoccupation les plus courants sont la santé des enfants (alimentation, sommeil, addictions, etc.), leur scolarité, leur comportement, les risques de violences verbales ou physiques, la relation avec les jeunes et les nouvelles technologies (internet, téléphone, jeux vidéo, etc.).

Pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif, différents acteurs se mobilisent pour proposer et mettre en œuvre des ressources et des services soit comme réponse aux questions que les parents se posent soit comme levier de prévention dans différents domaines (santé, réussite scolaire, etc.).

La Mairie de Toulouse propose des actions pour soutenir la **parentalité, désignée comme « toute forme d'aide ou d'intervention, émanant des pouvoirs publics et des associations mandatées, visant à accompagner et aider les parents à éduquer leurs enfants ainsi qu'à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, scolaires, sociaux et sanitaires ».**

L'ENJEU

Dans le cadre du PEDT 2018-2021, la municipalité souhaite structurer sa politique de soutien à la fonction parentale au regard :

> du cadre de référence des besoins et de l'environnement de l'enfant ;

> des différentes stratégies nationales élaborées ;

> tout en s'appuyant sur les actions aujourd'hui mises en œuvre sur le territoire toulousain.

La nécessaire prise en compte des besoins et de l'environnement de l'enfant et du jeune

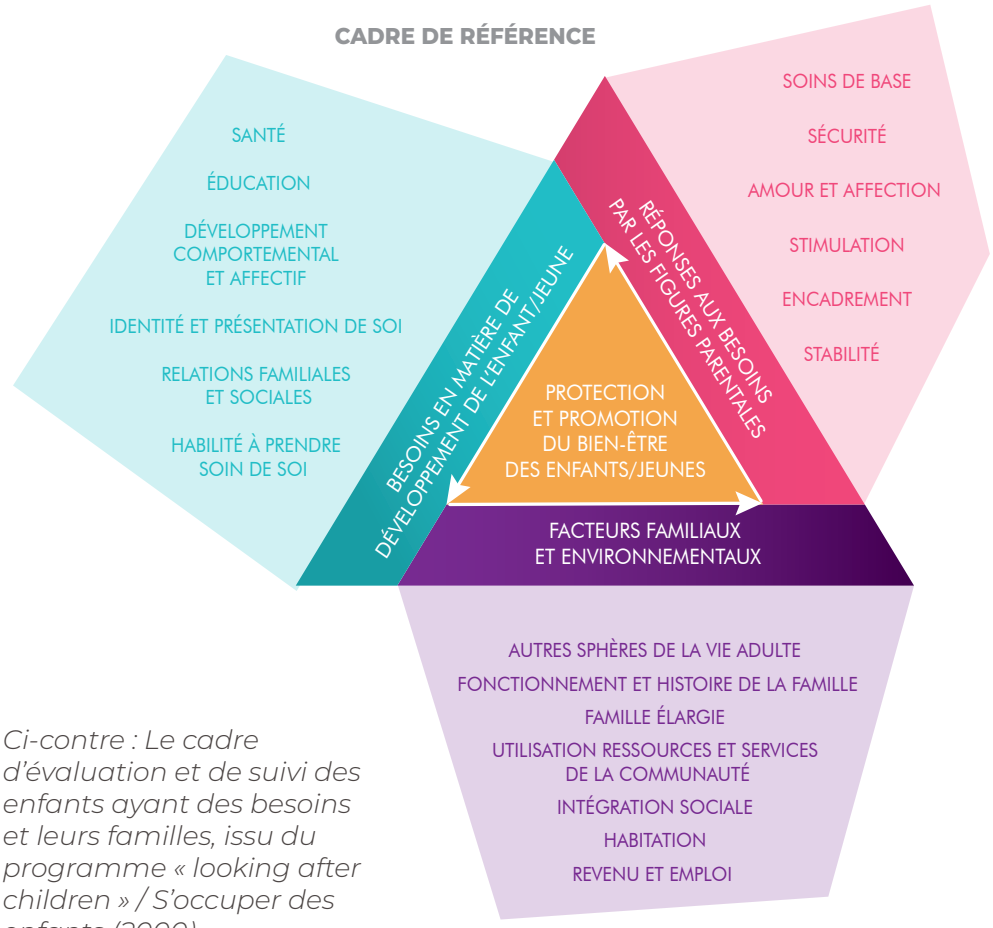

Ci-contre : Le cadre d'évaluation et de suivi des enfants ayant des besoins et leurs familles, issu du programme « looking after children » / S'occuper des enfants (2000)

Évaluer précisément des situations d'enfants et de leurs parents revient à étudier trois domaines d'interaction (présentés dans le schéma ci-dessus) que sont :

> Les variables liées aux besoins de développement de l'enfant et du jeune ;

> Les variables liées aux capacités des parents à répondre à ces besoins ;

> Les variables situationnelles et environnementales, à savoir l'impact et l'influence de la famille élargie et des milieux de vie.

Ainsi, explorer ces 3 dimensions permet de proposer des solutions adaptées dans l'accompagnement des difficultés ou problématiques que peuvent rencontrer les parents.

Il s'agit d'essayer d'influer positivement sur les capacités des parents à répondre aux besoins de leurs enfants tout en prenant en compte les facteurs familiaux et environnementaux qui influencent leurs capacités.

L'ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES NATIONALES

Afin de coordonner les divers acteurs intervenant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, et de prendre en compte leurs approches variées, les représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, de la branche famille et du secteur associatif ont élaboré une **« stratégie nationale de soutien à la parentalité » pour les années 2018-2022**.

Cette **stratégie nationale est organisée** autour de **huit axes** correspondants à des préoccupations majeures exprimées par les parents, **dont trois sont relatifs à des tranches d'âges** (l'accompagnement des parents de jeunes enfants, d'enfants âgés de 6 à 11 ans, d'adolescents) **et cinq thématiques,** à savoir le développement de « relais parental » et de « répit en famille », l'amélioration des relations familles-école, l'accompagnement des conflits familiaux, le soutien par les pairs et l'amélioration de l'information des familles.

Les actions proposées ont beaucoup trait à la sensibilisation et la formation des professionnels, à l'amélioration du partenariat entre les acteurs et à la coordination des actions, au soutien d'initiatives concertées.

Dès lors, la Mairie de Toulouse inscrit ses futures actions dans ce cadre national. L'élargissement du PEDT à la petite enfance ainsi qu'à la tranche d'âge 11-18 ans permettra une adéquation avec la stratégie élaborée nationalement.

En parallèle, la nouvelle **Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)** signée entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et l'État pour les cinq prochaines années, 2018 à 2022, **a fixé dans ses priorités de valoriser le rôle des parents** avec le financement de nouveaux lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents et de nouveaux postes de médiateurs familiaux, tout en continuant à développer les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Toulouse s'inscrit donc également dans ce contexte, ce qui passera assurément par une identification fine des besoins des professionnels pour développer et qualifier les démarches et les actions de soutien à la parentalité.

LES ACTIONS TOULOUSAINES ACTUELLES EN DIRECTION DES PARENTS DOIVENT FAIRE ÉMERGER DES PISTES D'ÉVOLUTION

De nombreuses actions mises en œuvre à l'échelle de la ville sont à conforter et à valoriser, tout en s'y appuyant pour développer de nouvelles actions. Certaines s'adressent aux enfants/jeunes et permettent alors de rentrer en relation avec les parents, d'aborder différents sujets, voire de les soutenir. D'autres s'adressent spécifiquement aux parents.

4 types d'actions actuellement recensées sont à renforcer :

→ Les actions de soutien à la parentalité orientées vers l'accompagnement des enfants

Si la notion de soutien à la parentalité concerne principalement les dispositifs qui s'adressent plus spécifiquement aux parents, de nombreuses mesures s'adressent cependant aux enfants en vue de soulager leurs parents. L'appui des accueils péri et extrascolaires ou encore les actions d'accompagnement à la scolarité en font partie.

→ Les actions de soutien à la parentalité orientées vers les parents

On peut distinguer les actions collectives des actions plus individualisées

→ Exemples d'actions collectives à développer

> **Le café des parents** est un espace d'échanges et de participation des parents permettant de renforcer leur lien avec l'école et le CLAÉ. Il accompagne et valorise les parents dans leur rôle éducatif afin de favoriser la réussite de l'enfant/jeune. Certains cafés des parents s'inscrivent dans le dispositif de l'Éducation nationale et sont portés conjointement avec les directions des écoles et des CLAÉ, visant notamment le soutien

à la parentalité et les échanges d'informations sur le fonctionnement de l'école.

Ils ne se déroulent d'ailleurs pas nécessairement dans l'enceinte de l'école afin de faire découvrir aux familles les infrastructures existantes dans le quartier (centre social, ludothèque, bibliothèque, etc.).

D'autres cafés des parents peuvent être animés par une association, à l'initiative exclusive des directions des CLAÉ, visant des échanges avec les familles autour de thématiques telles que la santé de l'enfant ou les relations entre filles et garçons au sein du CLAÉ, afin d'optimiser la co-éducation.

> **Le Parlement Éducatif de Toulouse** : est l'instance de pilotage du PEDT qui réunit tous les membres de l'alliance éducative et permet une concertation sur le contenu et sur l'évaluation des actions. Il est le lieu pour formuler des propositions d'actions et d'évolution du projet. La participation des parents y est recherchée et fait partie des axes d'amélioration du PEDT à développer. Le Parlement Éducatif de Toulouse organise aussi des conférences, débats sur des questions d'actualité et enjeux émergents en matière d'éducation. La gouvernance déconcentrée du PEDT, qui s'appuiera sur les centres sociaux, devra être développée pour aller à la rencontre des parents.

> **Le Printemps Éducatif de Toulouse** : est un ensemble d'événements construits et labellisés collégialement par l'alliance éducative. Il permet de mettre en lumière les activités proposées aux petits et jeunes toulousains et de montrer les synergies et les complémentarités qui se mettent en œuvre pour la réussite de l'enfant. Ces événements sont principalement destinés à présenter aux familles l'engagement quotidien de tous les acteurs éducatifs en faveur de leurs enfants dans le cadre des temps scolaire, péri et extrascolaire.

> **L'organisation de conférences et ateliers thématiques** : vise à éclairer parents et professionnels sur des thématiques précises. En 2017, l'exemple de la conférence sur le thème du numérique « Bien grandir avec les écrans », pour aider les parents à répondre aux questions sur les écrans au quotidien.
En 2018, la conférence sur le langage de la petite enfance à l'école primaire a mis en relief son importance dès les premiers apprentissages.

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) permettent également chaque année en mars pendant une

quinzaine de jours de promouvoir des thèmes autour de la parentalité et des questions relatives aux enfants et aux adolescents en souffrance psychique.

→ Exemples d'accueil individualisé

> **Le dispositif de Réussite Éducative** a pour objectif de donner leur chance aux enfants ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite. Il contribue à l'épanouissement des enfants et des adolescents et prévient les risques de ruptures sociales et scolaires. Organisé autour de Parcours de Réussite Educative (PRE), cet accompagnement global et personnalisé s'articule autour de trois axes de travail prioritaires : l'épanouissement de l'enfant, la prévention des ruptures sociales et scolaires et l'accompagnement à la parentalité via des entretiens et rencontres régulières tout au long du Parcours.

La Mairie de Toulouse attache une attention particulière à placer les familles au coeur de la démarche de la Réussite Éducative. Cette pratique s'appuie sur la mobilisation systématique de la compétence parentale, la valorisation de l'autorité parentale et de ses responsabilités.

> **L'accueil des enfants en situation de handicap** : la mobilisation des services de la Mairie de Toulouse, en partenariat avec les différentes équipes des CLAÉ, ADL et l'Éducation nationale, permet l'accompagnement des enfants porteurs de handicap qui passe nécessairement par des entretiens avec les parents afin d'écouter, réconforter et mettre en œuvre des solutions adaptées.

> **L'instruction dans les familles** concerne tous les enfants âgés de 6 à 16 ans qui ne reçoivent pas un enseignement au sein d'un établissement scolaire. Le code de l'éducation confie à la Mairie le soin de mener l'enquête sur les enfants qui reçoivent ce type d'instruction. Celle-ci porte sur les conditions d'instruction et sur l'environnement de l'enfant. Ces enquêtes sont menées aux domiciles des familles.

> **L'opération «Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants» (OEPRE)** est conduite en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation nationale. Un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union Européenne, est organisé afin de favoriser leur intégration et de les impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française, ainsi que la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Ces formations sont gratuites et durent 120 heures par an. Au terme de l'année scolaire, les parents participants sont réunis à la salle des Illustres et une attestation leur est remise par les élus, valorisant ainsi leur implication auprès de leurs enfants.

Un rapprochement avec les services préfectoraux permettra d'aborder l'extension de ce dispositif aux familles demandeurs d'asile ou migrantes.

→ Les formations conjointes destinées aux professionnels et aux parents

Les actions en direction des parents peuvent aussi se décliner indirectement en projets destinés aux acteurs éducatifs afin de les professionnaliser. Il s'agira de poursuivre les actions suivantes :

> Formation à l'animation de groupes de parole sur certaines thématiques ;

> Constitution d'un groupe de professionnels autour des « cafés des parents » en lien avec les ressources éducatives : constituer une base d'intervenants thématiques, d'outils, de supports ;

> Conférence dans le cadre du Printemps Éducatif à l'image de celle organisée en mai 2018 sur le thème de l'éducation bienveillante et positive à destination des professionnels et des parents ;

> Formation des agents sur l'accueil du jeune enfant et de ses parents.

→ La mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et d'accueil des parents

Un nouveau bâtiment dédié à l'enfance et la jeunesse verra le jour au cours du 1er trimestre 2019 à Toulouse, dans le quartier Borderouge. Il permettra de moderniser et d'optimiser les services aux familles et notamment les conditions d'accueil par la mise en place d'équipements dédiés mais aussi par la mise en œuvre d'un accueil personnalisé : écoute, conseil, accompagnement.

Ce projet d'accueil permettra d'apaiser et d'enrichir les relations parents – enfants – professionnels et de mieux prendre en compte les attentes et besoins des familles.

Au regard à la fois du cadrage national et de l'importance de l'action menée à Toulouse, en particulier par la Mairie, le PEDT dispose de fortes perspectives pour renforcer cette orientation et l'action déployée.

F- FAIRE ENTRER L'ÉDUCATION DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Pour l'intégration du numérique comme outil d'approfondissement et de développement des parcours éducatifs et du Projet Éducatif De Territoire

La démarche Smart City de Toulouse Métropole a pour objectif de construire avec les citoyens la ville intelligente de demain : plus fluide, conviviale, innovante, dynamique, attractive, responsable et durable.
Elle s'articule autour de trois grands principes d'action : la co-construction, un engagement public-privé, le partage des données.
Déclinée autour de chantiers emblématiques, dont celui dédié à l'éducation, elle vise l'avènement d'une métropole plus "intelligente", qui investit dans un projet urbain et des infrastructures ambitieuses mais durables en matière de consommation et de production d'énergie, de transports et de technologies numériques avec une gestion avisée des ressources naturelles.
Ce développement s'appuie sur ses acteurs économiques qui concourent à des projets et apportent leurs solutions innovantes pour des services plus réactifs, évolutifs au profit des citoyens. Ce développement replace le citoyen au cœur d'une métropole mieux gérée, encourageant sa participation et sa contribution dans les projets.

L'ENJEU

Dans le cadre de cette dynamique de Smart City, la Mairie de Toulouse souhaite développer un projet de « Smart Educ@tion ».

Pour cela, elle développe déjà un programme d'équipement numérique des écoles toulousaines (ordinateurs, tablettes, vidéo-projecteurs interactifs, etc.) et va désormais s'impliquer pour l'intégration du numérique dans les politiques éducatives, dans la relation à l'usager

et dans la gestion administrative et technique (bâtiment intelligent, etc.), tout en garantissant un usage qui prend en compte les risques pour la santé.

La Smart Educ@tion est alors entendue comme l'intégration du numérique dans la dynamique de mise en œuvre du PEDT.

LES OBJECTIFS DE LA SMART EDUC@TION

- Contribuer à l'éducation aux usages du numérique : rendre l'enfant acteur de son éveil numérique et le jeune critique sur son usage ;
- Créer une ressource numérique (portail, application ou autre) destinée à tous les toulousains (enfants, parents, professionnels, etc.) et en particulier en rendant les enfants pleinement acteurs de leur parcours éducatif, dans la logique du Projet Éducatif de Territoire ;
- Décloisonner les relations et créer des interactions entre les acteurs éducatifs qui ne sont pas forcément amenés à interagir (intergénérationnel, inter-quartier) grâce au numérique pour renforcer la communauté éducative et la cohérence des parcours ;
- Rendre l'offre éducative plus attractive et mieux la faire connaître des enfants et des familles ;
- Imaginer les outils innovants couvrant l'ensemble des besoins de gestion (bâtiments, sécurité, facturation, etc.).

L'ATELIER SMART EDUC@TION AUJOURD'HUI...

Le concept de Smart Educ@tion, transversal au Projet Éducatif De Territoire, va se concrétiser dans un 1er temps par la **création d'un outil numérique innovant, original, accessible et attractif, qui permettra un accès aux ressources et à l'offre éducative et de loisirs toulousaine.**

Cet outil étant développé dans le cadre de la Smart City, il s'appuiera sur le développement d'une entreprise extérieure et une co-construction avec un groupe utilisateur, en l'occurrence l'atelier de la commission éducation du Parlement Éducatif qui travaille sur cette thématique.

En 2018, les différentes réunions de l'atelier du Parlement Éducatif De Toulouse ont permis de préciser le concept de Smart Educ@tion, puis de définir les contours de l'outil envisagé et enfin, de consulter

les élus du Conseil Municipal des Enfants sur leurs usages du numérique.

Ensuite, un questionnaire sur les modalités d'information des activités éducatives et de loisirs auprès des professionnels, des familles et des enfants a été réalisé et diffusé. L'analyse de ce questionnaire a permis d'affiner le besoin et la cible de l'outil numérique de smart Educ@tion.

Il est ressorti de ce travail préalable que l'outil doit consister en un assistant numérique pour la proposition de parcours éducatifs à Toulouse. Il doit permettre de proposer de façon originale et attractive l'offre éducative accessible de façon à faciliter l'accès à cette offre et la construction de parcours.

Il doit également s'inscrire dans la logique de continuité des différents temps de l'enfant.

Enfin, l'outil doit aussi permettre de mettre en relation les usagers et de partager des expériences et des contenus pour les valoriser, créer du lien entre différents groupes, et offrir un espace d'échange démocratique.

De par sa forme, il doit contribuer à l'éducation aux usages du numérique par les enfants.

L'objectif est de développer l'outil sur le 1er semestre 2019 pour une expérimentation fin 2019, puis un déploiement sur la durée du PEDT.

... ET LES PERSPECTIVES À VENIR DE LA SMART EDUC@TION

- Développer des outils et vecteurs de communication intergénérationnels ;
- Créer un réseau social de l'Éducation permettant les échanges et la collaboration entre les différents acteurs ;
- Proposer l'offre éducative du territoire de manière intelligente et interactive ;
- Rendre l'enfant/jeune acteur de son parcours et développer sa citoyenneté ;
- Développer des projets éducatifs autour du numérique sur les temps péri ou extrascolaires.

Focus

Le Projet de Toulouse Smart Educ@tion en chiffres

220 000 personnes concernées

> 34 663 enfants dans les écoles publiques et 6 630 dans les écoles privées

Soit 41 293 enfants

> 60 000 parents

> 120 000 grands parents

Le projet couvre les 24 heures de la journée, 7 jours sur 7, 365 jours par an

G- DÉVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Pour un environnement éducatif favorable à la santé des enfants et des jeunes

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 et la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 font de la promotion de la santé à l'école un levier de cette politique. « La promotion de la santé est un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. » (OMS, Charte d'Ottawa, 1986).

La promotion de la santé repose principalement sur des actions permettant l'acquisition d'aptitudes individuelles et des actions d'amélioration de l'environnement.

En pratique, pour les établissements d'enseignement, ces actions peuvent être portées dans le cadre du parcours éducatif de santé. En effet, il intègre des actions de :

- éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- prévention : conduites à risques ou addictives, vaccination ;
- protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Membre du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé et Ville Active PNNS (Programme National Nutrition Santé), membre du Réseau Fabrique Territoire Santé et du Réseau Elus Locaux contre le Sida, Toulouse s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir des actions en faveur de la santé et de la qualité de la vie des toulousains.

Le Contrat de Ville Toulouse Métropole 2015-2020 prévoit un programme d'actions dans les quartiers Politique de la Ville pour réduire les inégalités sociales en santé : hygiène bucco-dentaire, nutrition, soins, etc.

La Mairie de Toulouse a en outre signé un Contrat Local de Santé (CLS) de préfiguration, en décembre 2017 avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS). La promotion de la santé et la prévention y figurent comme des orientations prioritaires, notamment les actions à mener autour de l'activité physique, des conduites à risques, des troubles psychiques, de la médiation santé et de l'influence des facteurs environnementaux.

Au sein de la Mairie de Toulouse, le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) élabore et conduit des actions de proximité avec les autres directions de la Mairie et de Toulouse Métropole ainsi qu'avec les partenaires associatifs et institutionnels.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ ; DES THÉMATIQUES PORTÉES EN TRANSVERSAL DANS LES PRIORITÉS DU PEDT...

Dans ce contexte, de nombreuses actions sont déjà réalisées en direction des enfants, des jeunes, des professionnels et des familles par les différents acteurs toulousains, sur des sujets tels que le rythme de l'enfant, la nutrition, les conditions d'accueil, la prévention, l'accès aux soins, etc.

Quelques exemples d'actions thématiques :

> La prévention en direction des enfants pendant le temps scolaire (élaboration et suivi des Projets d'Accueil Individualisé, mise en place des parcours urbains et classes de découvertes, etc.) et péri-extrascolaire (mise en place des parcours éducatifs, élaboration de projets spécifiques dans les CLAÉ, réalisation de projets santé dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, etc.) ;

> La prise en compte individualisée et l'accès aux soins des enfants de 2 à 16 ans, en fragilité dans le cadre des réussites éducatives (Réussite Éducative, Inclusion, Instruction en familles) ;

> La prévention en direction des familles : accompagnement à la scolarité, action « avec les écrans, comment je m'y prends? », café des parents, etc. ;

> La réorganisation ressources humaines des services scolaires et périscolaires de proximité (mise en œuvre de la charte des métiers, mission santé prévention), animation du réseau santé des agents municipaux, etc. ;

> Les aménagements des écoles (qualité de l'air intérieur, aménagements pour lutter contre le bruit, etc.) et la diffusion de guides et de préconisations ;

> La campagne de prévention sur les risques d'exposition au soleil en Séjours de Vacances et dans les ADL en période de canicule ou de forte exposition ;

> Les interventions d'éducateurs santé en matière de MST (Maladie Sexuellement Transmissible) et de contraception à destination des publics adolescents ;

> La formation et le perfectionnement des assistants sanitaires dans les accueils collectifs de mineurs.

...DES ENJEUX ET DES ACTIONS À POURSUIVRE ET À DÉVELOPPER

Dans le cadre du PEDT 2018-2021, et particulièrement au regard de son élargissement à la jeunesse**, de nouveaux enjeux de santé sont à prendre en compte notamment** :

→ Prendre en compte les spécificités des problématiques santé de la jeunesse : conduites à risques, addictions, sexualités, etc. ;

→ Développer l'expertise et la vigilance pour une prise en compte de la santé dans les projets menés en transversalité auprès des enfants et des jeunes (projets pédagogiques, Conseil Municipal des Enfants, PEPS, etc.) ;

→ Elaborer et mettre en œuvre des actions dédiées sur cette thématique lors des différents événements (Printemps Éducatif, etc.), formations, communication ;

- Développer la sensibilisation des agents des écoles sur les thématiques de la qualité de l'air (aération des espaces, etc.), Plan climat (sensibilisation pour les périodes de chaleur, etc.), développement durable, hygiène et propreté, vaccination en relation avec la prévention santé (au sens de l'ensemble des actions préventives menées dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents et maladies) ;
- Prendre en compte les impacts sur la santé lors de la rénovation ou la construction des écoles et l'aménagement des espaces et des accueils de loisirs, par la conduite d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS) pour repérer, améliorer et penser les aménagements des espaces (accueil, cantine, repos, sieste, cours d'écoles...) comme un levier de prévention et de promotion de la santé (bruit, nutrition, allergies, etc.) ;
- Favoriser l'articulation santé dans les actions auprès des parents (développement d'actions thématiques sur le sommeil, l'utilisation des écrans, des réseaux sociaux, l'équilibre alimentaire, l'éducation à la consommation, etc.) ;
- Favoriser les conditions de travail des agents municipaux dans le cadre du Plan d'Amélioration des Conditions de Travail de l'Éducation (PACTE) et développer les formations sur les connaissances de la santé (maladies infectieuses et contagieuses) pour un meilleur accompagnement des enfants ;
- Mettre en lumière et développer la transversalité avec les actions portées par le Contrat Local de Santé et les mesures déclinées autour de la santé mentale par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), auprès des instances du PEDT ;
- Contribuer, dans le cadre de la Smart Educ@tion, à l'éducation aux usages du numérique (impacts sur la santé) en rendant l'enfant/jeune acteur de son éveil numérique et critique de son usage ;
- Prendre en compte les résultats de l'étude approfondie sur le temps d'accueil en ADL maternel, conduite dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques et de la mise en place de la charte métiers ;
- Renforcer le volet santé/sécurité inscrit dans la convention Ville Amie des Enfants signée avec l'UNICEF.

H- INTÉGRER LES ENJEUX LOCAUX DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour favoriser l'accès de tous aux usages et aux pratiques artistiques et culturelles

Ville riche d'histoire, de patrimoine et de culture, la Mairie de Toulouse propose une offre culturelle fournie et diversifiée.

Les services municipaux ont développé, souvent en lien avec les acteurs artistiques et culturels locaux, plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Ils permettent aux enfants dès le plus jeune âge et aux jeunes d'avoir un accès, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires aux arts et à la culture dans la diversité des disciplines et des pratiques artistiques.

Ces dispositifs associent généralement enseignants, acteurs culturels et services municipaux :

> les parcours urbains citoyens et les classes de découvertes proposés par la direction de l'éducation de la Mairie de Toulouse ;

> les nombreux projets conduits dans le cadre des CLAÉ ;

> le passeport pour l'art de la direction du développement culturel ;

> les classes de découvertes avec les partenaires locaux ;

> les parcours culturels extrascolaires ;

> les actions proposées dans le cadre extrascolaire ;

> Le dispositif Play Music du Conservatoire à Rayonnement Régionale met en place des projets en partenariat avec différents CLAE de la Mairie de Toulouse et de la formation musicale à destination des animateurs des CLAE engagés dans le dispositif.

L'ENJEU

Toutefois, la richesse de cette offre n'a jamais été considérée globalement et relève plutôt d'actions conçues indépendamment au fil du temps ou de projets, plutôt que d'une offre cohérente d'actions complémentaires en termes d'activités, de disciplines ou de cibles...

Dès lors, l'enjeu dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire pourrait être, après une nécessaire phase de diagnostic des activités d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes, de réinterroger avec les partenaires éducatifs, artistiques et culturels de la Ville, tous les dispositifs proposés pour les inscrire dans un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle.

VERS UN PLAN LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Fruit d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Éducation nationale, le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle est une « *convention entre une commune ou communauté de communes et la DRAC, (...), pour une action plus systématique dans les établissements scolaires, mobilisant les structures culturelles de proximité, mettant en œuvre le parcours de l'élève* ».

Il s'agit de permettre à chaque jeune, quel que soit son âge, d'avoir accès à une pratique artistique et d'y développer sa sensibilité et sa créativité ainsi que son sens critique.

Un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle peut prendre en compte tous les temps de vie de l'enfant, en mettant l'accent sur la coordination des actions et des projets partagés entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Une attention particulière peut être portée en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Il pourra faciliter les coopérations entre enseignants, acteurs de la culture et les services culturels de la Mairie de Toulouse.

Il peut ouvrir le champ éducatif à de nouvelles pratiques artistiques rejoignant d'autres enjeux identifiés par le PEDT comme l'éducation à l'image, le numérique.

I- FAVORISER LES MIXITÉS PAR LE JEU DE LA PROXIMITÉ ET DE LA MOBILITÉ

Pour encourager la mixité sociale et sociologique entre les enfants et les jeunes

En temps périscolaire, l'offre éducative est fondée sur un rapport à l'usager de proximité (carte scolaire par exemple). Il s'agit de proposer des services éducatifs rapidement et régulièrement accessibles qui prennent en compte le quotidien des familles et veille au rythme des enfants.

Le concept de proximité vise à développer une meilleure cohérence territoriale et répond à une pression démographique importante. Il est d'ailleurs inscrit dans les axes du Contrat de Mairie de Toulouse Métropole 2015-2020.
Pendant les vacances scolaires, la Mairie de Toulouse souhaite développer une culture de la mobilité à travers de nouveaux territoires vécus, comme vecteur de mixité. Les capacités requises pour en faire usage relèvent d'un long processus d'apprentissage et participe à une perception différente de l'environnement dans toute sa complexité. Le maillage des territoires concernés s'étend du quartier à la ville, de la ville à la métropole, de la métropole à la région et de la région à tous les territoires, voire l'étranger.

La mobilité requiert des capacités physiques, cognitives, physiologiques et affectives importantes (*source : Eric LE BRETON, Maitre de conférences en sociologie, CNRS Espaces et SOciétés (ESO), Université de Rennes 2*). C'est un facteur d'émancipation et de mixité qui permet de découvrir de nouveaux horizons et de prendre conscience que d'autres possibles existent, ici et ailleurs.

Les retours d'expériences montrent une transposition des acquis à d'autres disciplines issues des sciences sociales. Cette connaissance renforce la confiance en soi et prépare le vivre ensemble. Les conditions de la réussite y sont réunies, d'abord ponctuellement, puis durablement.

L'ENJEU

Aujourd'hui, la mobilité est un enjeu majeur de société. Le PEDT 2018-2021 fait le pari de construire progressivement de nouveaux parcours cohérents. Le développement d'une politique éducative de la mobilité interroge toutes les mixités (sociales, économiques, territoriales, de genres, etc.) et questionne la responsabilité des enfants, des jeunes, des parents et des opérateurs.

Pour la famille, la représentation du «départ» est aussi importante que le frein financier (*source : Isabelle MONFORTE, responsable d'étude à l'OVLEJ*).

L'enjeu passe donc aussi par l'évolution de ces représentations souvent issues d'un parcours personnel (crèche, école, CLAÉ, ADL, club ados, séjours, etc.).

LES ACTIONS À DÉVELOPPER ET À PROMOUVOIR :

- Sensibiliser les familles au départ de l'enfant (centre d'intérêt et plus-value) ;
- Trouver les destinations et les temporalités les plus adaptées à chaque tranche d'âge ;
- Prioriser des modèles d'accueil collectif avec hébergement ;
- Concevoir des parcours accessibles, gradués, cohérents et évolutifs ;
- Etudier des circuits de ramassage pertinents à destination des ADL dédiés ;
- Remplacer les arrêts minutes par des points d'accueil relais (regroupement) ;
- Proposer des sorties journalières et des événements inter-sites ou exceptionnels ;
- Faciliter l'accès aux premiers départs de 1 à 4 nuitées (séjours éducatifs ou mini séjours) ;
- Favoriser les séjours courts dans un premier temps (une semaine) puis plus longs (2 à 3 semaines) ;
- Valoriser les expériences collectives complémentaires à l'environnement familial ou scolaire.

II- LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDT DE TOULOUSE ET LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur un Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

Le socle commun vise à :

> ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique ;

> fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante ;

> favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant ;

> développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action ;

> accompagner et favoriser le développement physique de l'élève ;

> donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable.

Les cinq domaines du socle commun qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire sont :

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE (SCCCC)

DOMAINE 1 : LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

COMPRENDRE ET S'EXPRIMER EN UTILISANT

- LA LANGUE FRANÇAISE À L'ÉCRIT ET À L'ORAL
- COMPRENDRE UNE LANGUE VIVANTEÉTRANGÈRE OU RÉGIONALE
- LES LANGAGES MATHÉMATIQUES, SCIENTIFIQUES ET INFORMATIQUES
- LES LANGAGES DES ARTS ET DU CORPS

DOMAINE 2 : LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

APPRENDRE À APPRENDRE

- ORGANISATION DU TRAVAIL PERSONNEL
- COOPÉRATION ET RÉALISATION DE PROJETS
- MÉDIAS, DÉMARCHES DE RECHERCHE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
- OUTILS NUMÉRIQUES POUR ÉCHANGER ET COMMUNIQUER

DOMAINE 3 : LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

TRANSMETTRE LES VALEURS ET LES PRINCIPES DE LA CONSTITUTION

- EXPRESSION DE LA SENSIBILITÉ ET DES OPINIONS, RESPECT DES AUTRES
- LA RÈGLE ET LE DROIT
- RÉFLEXION ET DISCERNEMENT
- RESPONSABILITÉ, SENS DE L'ENGAGEMENT ET DE L'INITIATIVE

DOMAINE 4 : LES SYSTÈMES NATURELS ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

DONNER LES FONDEMENTS DE LA CULTURE MATHEMATIQUE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- DÉMARCHES SCIENTIFIQUES CONCEPTION, CRÉATION, RÉALISATION
- RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

DOMAINE 5 : LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET L'ACTIVITÉ HUMAINE

DEVELOPPER UNE CONSCIENCE DE L'ESPACE ET DU TEMPS

- LES SOCIETES DANS L'ESPACE ET LE TEMPS
- ORGANISATIONS ET REPRÉSENTATIONS DU MONDE
- INVENTION, ÉLABORATION, PRODUCTION

Les engagements éducatifs du PEDT de TOULOUSE	Domaines du socle commun et axes du PEDT	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation du PEDT précédent	Cet engagement participe à la fois au développement des 5 domaines du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture et fait écho aux 3 axes du PEDT : **LES DOMAINES DU SCCCC** → Le PEDT ayant pour vocation de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, et visant la réussite de l'enfant, **l'objectif est donc de prendre en compte les 5 domaines du socle.** Toutefois, les domaines 3 et 5 sont **particulièrement concernés :** Domaine 3 : vise la formation de la personne et du citoyen ; Domaine 5 : est consacré aux représentations du monde et de l'activité humaine. **LES 3 AXES du PEDT** → Les actions envisagées à la suite de l'évaluation du PEDT 2015-2018 cherchent à **répondre aux 3 axes éducatifs du PEDT**	- Développer une stratégie de communication à destination des parties prenantes, multi-modale, portée par l'encadrement institutionnel ; - Rendre compte efficacement des évaluations réalisées par les parties prenantes ; - Mieux partager la stratégie commune ; - Harmoniser les pratiques pour mieux garantir la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant ; - Définir un découpage territorial cohérent de l'intervention éducative ; - Construire à côté du document officiel du PEDT, un document de travail et de vulgarisation synthétique, accessible et clair ; - Donner une meilleure lisibilité du rôle des différents acteurs impliqués dans le PEDT ; - Développer la construction de compétences conjointes pour les parties prenantes ; - Agir pour réduire l'absentéisme, revoir les types de contrats, sécuriser les parcours des professionnels ; - Inscrire le PEDT dans les missions des acteurs pour une participation renforcée de l'alliance éducative ; - Agir pour la reconnaissance des métiers de l'animation ; - Solliciter l'Éducation nationale pour qu'elle soutienne, favorise et valorise la participation de ses agents dans le cadre de leurs missions, hors volontariat ; - Permettre la concertation des professionnels au niveau infra-municipal dans des temps et des espaces communs ; - Identifier des ambassadeurs du PEDT mandatés et légitimes pour assurer des missions de valorisation et de médiation ; - Encourager régulièrement la participation de toutes les parties prenantes en tenant compte de leurs spécificités ; - Augmenter et mutualiser les ressources : locaux, matériel, outils et supports administratifs et numériques, etc.

Les engagements éducatifs du PEDT de TOULOUSE	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Faciliter la transition entre les différents modes d'accueil des jeunes enfants et l'école	→ **Pas de correspondance** avec le SCCCC car le public visé est < 6 ans → **Les axes 1 et 2 du PEDT sont particulièrement ciblés et notamment les orientations 2, 4, 5 et 6 :** O2 = « Assurer la continuité éducative dans les temps et dans les espaces… » ; O4 = « …développer les plaisirs d'apprendre… » ; O5 = « Développer l'autonomie et l'émancipation » ; O6 = « Promouvoir l'égalité des chances ».	- Existence de plusieurs expériences de projets passerelles (actions convergentes, lieu passerelle, classe passerelle)	- Développer les expérimentations de projets passerelles ; - Elargir ces expériences aux enfants n'ayant pas fréquenté d'EAJE ; - Renforcer les partenariats EAJE-écoles ; - Renforcer les collaborations entre les professionnels de la petite enfance et les différents acteurs institutionnels ; - Favoriser la collaboration avec les parents en vue d'une intégration scolaire réussie ; - Mener une réflexion sur la faisabilité de créer une structure expérimentale innovante pour les 2-4 ans.
Inscrire la jeunesse (11-18 ans) dans les axes éducatifs du PEDT	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Tous les domaines sont concernés** par cet engagement éducatif et tout **particulièrement les 2, 3 et 5 :** Domaine 2 : vise « un enseignement de la conduite de projets individuels et collectifs…» ; Domaine 3 : vise « un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté…» ; Domaine 5 : est consacré à « la connaissance du monde social contemporain ». **LES 3 AXES du PEDT** → La jeunesse faisant désormais partie intégrante du PEDT, **tous les axes éducatifs qu'il développe concernent les jeunes du territoire**	- Identification des partenaires potentiels non encore intégrés dans le PEDT ; - Recensement des actions des services de la Mairie en direction des jeunes ; - Participation des enfants et des jeunes au Parlement Educatif ; - Rapprochement entre les acteurs des instances de démocratie participative (Conseil Municipal des Enfants, Conseil des Jeunes Toulousains, Conseil Toulousain de la Vie Etudiante).	- Inciter les acteurs à travailler ensemble ; - Renforcer la collaboration entre les instances de gouvernance des dispositifs (RE, CLAS…) ou des contrats (CEJ, CdV…) ; - Renforcer la place des familles via la mise en place d'outils (ENT, smart educ@tion…) ou d'espaces d'échanges (soutien à la parentalité…) ; - Améliorer les transitions (scolaires comme péri et extrascolaires) via la collaboration des différents acteurs ; - Améliorer la connaissance et l'accès à l'offre de loisirs (communication, mobilité, tarifs…) des jeunes ; - Accompagner la découverte du monde professionnel ; - Favoriser la participation des jeunes aux décisions ; - Favoriser leur participation dans les diverses instances ; - Valoriser leur engagement ; - Accompagner leurs projets.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Mener une réflexion sur la scolarisation des enfants migrants	**LES DOMAINES DU SCCCC** → Scolariser ces enfants implique la prise en compte des 5 domaines du socle commun. **Toutefois, les domaines 1, 2 et 3** concernent l'apprentissage de la langue, l'enseignement des méthodes et outils pour apprendre ainsi que l'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté seront prioritaires. **LES 3 AXES du PEDT** → **Les 3 axes du PEDT sont ciblés et tout particulièrement les orientations 1, 2, 3, 6, 7 et 9** O1 = « Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes, être bienveillant » ; O2 = « Assurer la continuité éducative dans les temps et dans les espaces… » ; O3 = « … reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation » ; O6 = « Promouvoir l'égalité des chances » ; O7 = « Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité » ; O9 = « Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain ».	- Expérimentations de conventions entre Etat et CHRS pour l'étude prioritaire de situations d'urgence ; - Organisation d'hébergement de familles de migrants par des associations ; - Existence d'un réseau d'activités dans l'Économie Sociale et Solidaire.	Organiser un groupe de réflexion participatif en vue de créer une convention permettant la scolarisation des enfants migrants, en s'appuyant sur 3 axes : - Intégration de la scolarisation des enfants comme élément d'appui à l'examen de situations d'urgence ; - Organisation d'un réseau et développement d'outils administratifs pour faciliter l'hébergement des familles ; - Développement du réseau d'activités dans l'économie sociale et solidaire.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Soutenir la parentalité	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Les 5 domaines** sont concernés au regard de la parentalité définie comme « toute forme d'aide ou d'intervention… visant à accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, scolaires, sociaux et sanitaires ». **LES AXES du PEDT** → Toute action de soutien à la fonction parentale vise à favoriser la réussite éducative de l'enfant. Les 3 axes du PEDT sont ciblés. Toutefois, **les axes 1 et 2 le sont tout particulièrement et notamment les orientations 3, 6 et 7 :** O3 = « Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation » ; O6 = « Promouvoir l'égalité des chances » ; O7 = « Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité ».	- Actions de soutien à la parentalité orientées vers l'accompagnement des enfants ; - Actions en direction des parents, collectives (café des parents, manifestations diverses…) et individuelles (Réussite Educative, instruction dans les familles…) ; - Formations des professionnels.	- Dresser un état des lieux précis des actions en direction des parents, notamment celles menées dans les CLAE maternels ; - Evaluer et développer les actions existantes (café des parents, Réussite Éducative…) ; - Favoriser la participation des parents au sein du Parlement Educatif ; - Inscrire le soutien à la parentalité dans les ateliers du Parlement Educatif ; - Développer les manifestations collectives qui s'adressent aux parents (conférences, débats, Printemps Educatif…) en facilitant leur accès ; - Identifier les besoins des professionnels pour développer et qualifier des démarches et des actions de soutien à la parentalité (groupe de paroles, intervenants spécifiques, création d'outils éducatifs, formation d'agents…) ; - Aménager le nouveau bâtiment «Education jeunesse » en optimisant l'accueil des familles.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Faire entrer l'éducation dans l'ère du numérique (Smart Educ@tion)	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Les domaines 1, 2 et 3 sont particulièrement concernés** par cet engagement éducatif : Domaine 1 : pour « l'apprentissage des langages informatiques et des médias » Domaine 2 : pour « l'enseignement des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques… » Domaine 3 : pour « l'apprentissage de la citoyenneté… » Mais les 2 autres domaines sont également concernés par l'objectif de faciliter l'accès à la culture, au savoir… **LES 3 AXES du PEDT** sont concernés car le numérique est au service des 3 axes éducatifs, considéré comme un outil de développement du PEDT.	- Développement d'équipements numériques dans les écoles ; - Démarrage de l'atelier « smart Educ@tion » dans le cadre des commissions du Parlement Educatif (cadrage, questionnaire…).	- Créer une ressource numérique originale, innovante, accessible et attractive destinée à tous les toulousains permettant de mettre en relation les usagers et de partager des expériences et des contenus ; - Développer des interactions entre acteurs éducatifs qui ne sont pas encore en relation ; - Développer l'accès des enfants et des familles à l'offre éducative ; - Imaginer et proposer des outils innovants dans le domaine éducatif (bâtiments, facturation, offres…) ; - Développer des projets éducatifs autour du numérique sur les temps péri ou extrascolaires.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Développer la promotion de la santé et la prévention en direction des enfants et des jeunes	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Le domaine 3 est concerné** par cet engagement éducatif car il a pour but la formation de la personne et du citoyen, et tout particulièrement les connaissances ayant trait à « la règle et le droit » ainsi qu'aux notions « réflexion et discernement ». **LES AXES du PEDT** Les 3 axes du PEDT sont ciblés et tout **particulièrement les orientations 3, 6 et 7 :** O1 = « Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes, être bien-veillant » ; O6 = « Promouvoir l'égalité des chances » ; O7 = « Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité ».	- Actions de prévention et d'éducation pour la santé menées dans le cadre du Contrat Local de Santé ; - Ateliers santé Mairie de Toulouse ; - Elaboration du Contrat Local de Santé ; - Actions de prévention durant le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire ; - Actions de promotion de la santé dans les projets menés au sein du Conseil Municipal des Enfants ; - Actions de prévention en direction des familles ; - Réorganisation RH des services scolaires et périscolaires de proximité.	- Prendre en compte les spécificités des problématiques santé de la jeunesse ; - Favoriser les interactions entre les acteurs du territoire ; - Développer l'expertise et la vigilance pour une prise en compte de la santé dans les projets menés et auprès des enfants et des jeunes ; - Elaborer et mettre en œuvre des actions dédiées sur cette thématique lors des différents événements (Printemps Éducatif...), formations, communication ; - Développer la sensibilisation des agents des écoles sur des thématiques santé ; - Prendre en compte les impacts sur la santé lors de la rénovation et la construction des écoles et l'aménagement des espaces ; - Développer les actions d'éducation à la santé auprès des parents ; - Favoriser les conditions de travail des agents et les formations sur les connaissances de la santé ; - Développer l'articulation avec le Contrat Local de Santé dans le cadre des instances du PEDT ; - Intégrer la prévention santé dans le développement de la Smart Educ@tion.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du SCCCC et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Les domaines 1, 2 et 4 sont concernés** par cet engagement éducatif : Domaine 1 pour « l'apprentissage du langage oral et des langages des arts et du corps » ainsi que « l'apprentissage des langues régionales » ; Domaine 2 pour « l'apprentissage de la coopération et la réalisation de projets » Domaine 4 pour les notions de responsabilités individuelles et collectives. **LES AXES du PEDT** Les 3 axes du PEDT sont ciblés et **tout particulièrement les orientations 2, 4, 6 et 9** O2 : « Assurer la continuité éducative dans les temps et dans les espaces… » ; O4 : « …développer les plaisirs d'apprendre… » ; O6 : « Promouvoir l'égalité des chances » ; O9 : « Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain ».	- Propositions d'une offre culturelle municipale riche et variée : passeport pour l'art, parcours urbains, classes de découvertes et PEPS (occitan) ; - Actions de partenariat avec le Conservatoire (« Play Musique »).	- Recenser les activités d'éducation artistique et culturelle destinées aux enfants et aux jeunes ; - Interroger les dispositifs existants menés par les différents partenaires éducatifs, artistiques et culturels ; - Elaborer un Plan local d'Éducation Artistique et Culturelle.

Les engagements éducatifs du PEDT	Domaines du socle commun et axes du PEDT	Situation actuelle et exemples d'actions menées	Objectifs visés et exemples de pistes d'actions à développer
Favoriser les mixités par le jeu de la proximité et de la mobilité	**LES DOMAINES DU SCCCC** → **Les domaines 1, 3 et 5 sont particulièrement concernés** par cet engagement éducatif : Domaine 1 : sur le développement des langages pour penser et communiquer Domaine 3 : vise « un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté…» Domaine 5 : consacré aux représentations du monde et de l'activité humaine **LES AXES du PEDT** → Toutes les actions menées dans le cadre du PEDT visent cette mixité sociale entre les enfants et les jeunes. Les 3 axes du PEDT sont donc ciblés. Toutefois, **les axes 2 et 3 le sont tout particulièrement et notamment les orientations 3, 6 et 7 :** O5 = « Développer l'autonomie et l'émancipation » O6 = « Promouvoir l'égalité des chances » ; O7 = « Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité » ; O8 = « Encourager le civisme et le respect » ; O9 = « Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain ».	- Organisation de séjours vacances (France et étranger) et de mini séjours (sans supplément de facturation pour la famille si l'enfant est inscrit à l'ADL) ; - Organisation de circuits de bus pour favoriser la mixité et la mobilité des enfants des différents quartiers afin de les conduire dans certains ADL de la ville ; - Dispositif « Premiers départs en vacances » dans le cadre du partenariat entre la Mairie de Toulouse et l'Union Nationale des Associations de Tourisme ; - Echanges interculturels dans le cadre du jumelage entre les villes de Toulouse et de Kiev.	- Sensibiliser les familles au départ de l'enfant (centre d'intérêt et plus-value) ; - Trouver les destinations et les temporalités les plus adaptées à chaque tranches d'âges ; - Prioriser des modèles d'accueil collectif avec hébergement ; - Concevoir des parcours accessibles, gradués, cohérents et évolutifs ; - Etudier des circuits de ramassage pertinents à destination des ADL dédiés ; - Remplacer les arrêts minutes par des points d'accueil relais (regroupement) ; - Proposer des sorties journalières et des événements inter-sites ou exceptionnels ; - Faciliter l'accès aux premiers départs de 1 à 4 nuitées (séjours éducatifs ou mini séjours) ; - Favoriser les séjours courts dans un premier temps (une semaine) puis plus longs (2 à 3 semaines) ; - Valoriser les expériences collectives complémentaires à l'environnement familial ou scolaire.

III- L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

Au regard du fonctionnement des instances de pilotage du PEDT 2015-2018, quelques adaptations ont été élaborées afin que chaque partenaire trouve une place confortée et soit associé aux différentes étapes d'animation et d'évaluation du projet.

Etant entendu que le pilotage technique est assuré par la Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse, quatre instances de pilotage sont formalisées.

A- LE COMITÉ DES ÉLUS

Dans une démarche de concertation entre les élus de la Mairie de Toulouse, le pilotage a été confié à un Comité des élus présidé par Madame Marion Lalane-de Laubadère, adjointe au Maire en charge de la coordination des affaires scolaires, de la Réussite Éducative et du Contrat Local à la scolarité, du périscolaire, des activités extrascolaires et de la caisse des écoles.

La composition précise de ce Comité est proposée par le Maire dès sa première réunion, au lancement de ce nouveau PEDT.

Le Comité des élus fixe les grandes orientations et donne son avis sur l'évolution du projet. Il se réunit annuellement.

B- LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNELS

Outre les représentants de la Direction de l'Education, le Comité de pilotage inter-institutionnels réunit les représentants désignés par les signataires du PEDT : la Direction de l'éducation, Éducation nationale, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Il est l'instance de validation des engagements partenariaux dans le Projet Éducatif De Territoire. Il définit également les modalités d'évaluation, tout au long du projet, pour mieux prendre en compte l'adéquation entre l'offre et les besoins.

Il s'agit d'une instance d'échanges visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés. Il peut se réunir une fois par an.

Les représentants techniciens des quatre signataires de la convention du PEDT 2018-2021 se réunissent tant que de besoin pour préparer les séances du Comité de pilotage.

C- LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

Le Comité technique est convoqué et animé par les responsables de la coordination du PEDT. Il réunit les différentes directions de la Mairie et de la Métropole impliquées dans le PEDT (Directions Éducation, Enfance Loisirs, Action Territoriale, Sports, Hygiène et Santé, Culture, Numérique, Petite Enfance, Cuisine Centrale, etc), ainsi que des représentants des parties prenantes du projet (Fédérations Éducation Populaire, parents d'élèves, Éducation nationale, CAF, DDCS, etc.).

Il a en charge l'organisation des séances du Parlement Éducatif et la co-animation des commissions et ateliers.

D- LE PARLEMENT ÉDUCATIF DE TOULOUSE

Le parlement Éducatif de Toulouse est une **instance** fondée sur un **partenariat ouvert** aux différentes parties prenantes **à l'échelle locale,** permettant une concertation qui porte à la fois sur le contenu et sur l'évaluation des actions du PEDT**.**

Cette instance forme l'alliance éducative et s'organise, depuis 2017, en 3 commissions :

Le parlement | L'éducation | La communication

Ces commissions sont déclinées elles-mêmes en ateliers thématiques qui travaillent sur les engagements du PEDT 2018-2021.

Ces ateliers ont pour but de mettre en vie le projet à l'échelle territoriale qu'elle soit macro (ensemble de la ville) ou micro (secteurs de démocratie locale, quartiers, bassins scolaires, etc.). Ils constituent des espaces, des temps de dialogue et de co-construction, structurés en fonction du rythme du projet.

Leur rôle est de conduire et d'évaluer le projet mais aussi de permettre de formuler des propositions d'actions et d'évolution du projet.

Lors du précédent PEDT, des ateliers se sont réunis sur des thématiques variées telles que la Smart Educ@tion, la jeunesse, l'évaluation, la formation conjointe, le printemps éducatif, etc. Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer, les jours et heures de réunions sont choisies par les membres.

Le Parlement Éducatif de Toulouse organise aussi des rencontres de tous les membres de l'alliance éducative, autour de conférences, de débats et autres questions d'actualité et enjeux émergents en matière d'éducation.

Il compte, à ce jour, plus de 220 membres. Il se réunit en moyenne tous les deux mois.

La mise en œuvre du PEDT peut également s'appuyer sur les instances existantes au sein des institutions partenaires comme **les conseils d'école** présidés par les directeurs d'école.

Dans le cadre de l'évaluation du PEDT, une des 17 pistes d'amélioration consiste à « favoriser la création d'instances locales de concertation ouvertes à toutes les parties prenantes, à l'image d'un conseil d'école élargi ». L'alliance éducative devra veiller à sa réalisation, notamment sur la base des dispositifs existants tels que les centres sociaux.

E- LE PEDT ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

LE PEDT ET LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Le PEDT fait écho au CEJ par sa volonté de poursuivre la démarche qualité engagée ainsi que le renforcement des partenariats grâce à la mise en place de réseaux et d'actions de coordination.

La gouvernance du CEJ répond au besoin d'échange inter-institutionnel sur les orientations politiques et projets menés à Toulouse. Elle est organisée en trois Comités :

> un Comité de pilotage présidé par l'élue référente chargée de définir le programme et les objectifs du CEJ, en l'occurrence à Toulouse, par l'élue en charge du PEDT ;

> un Comité de coordination qui assure la transversalité du projet et l'évaluation de l'avancement du schéma de développement ;

> le Comité technique pour suivre l'avancement des projets CEJ.

Le chef de projet du PEDT participe au Comité technique et au Comité de pilotage.

Réciproquement, la responsable du CEJ, chargée de la mission Relations CAF/observatoire enfance, participe aux différentes instances du PEDT, Parlement Éducatif, Comité technique et Comité de pilotage inter-institutionnel.

LE PEDT ET LE CONTRAT DE VILLE DE TOULOUSE MÉTROPOLE 2015-2020

Les axes éducatifs du PEDT entrent en résonance avec plusieurs **objectifs du Contrat de Mairie de Toulouse Métropole 2015-2020.**

Tout d'abord, le programme d'actions visant à « Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations » (programme 13) se fixe comme priorité « une éducation sans discrimination ». Un diagnostic « Prévention et lutte contre les discriminations » a été mené notamment sur la thématique de l'éducation.

De même, le programme « Prendre en compte la jeunesse dans sa diversité et sur tous les pans de l'action publique » (programme 12)

permet de mettre en œuvre une série d'actions à destination des adolescents et des jeunes (obtention de terrains de stage pour les élèves de 3ème en éducation prioritaire, organisation de forum annuel des métiers de l'éducation prioritaire, mobilisation des parents de collégiens...) et fait parfaitement écho à l'élargissement du PEDT à la jeunesse.

Toutefois, c'est autour du **programme 8 du Contrat de Ville intitulé « Construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes »** que la collaboration des deux instances est la plus significative.

En effet, les actions mises en place visent prioritairement à :

> lutter contre les ruptures scolaires ;
> favoriser l'éducation partagée ;
> favoriser la mixité sociale dans les collèges ;
> améliorer l'insertion sociale et professionnelle.

Zoom sur l'enjeu de mixité sociale dans les collèges toulousains :
Pour répondre à cet enjeu, les cinq établissements du second degré en REP+ font l'objet d'un plan concerté et partenarial. Au delà de l'affectation des élèves de 6ème du quartier du Mirail dans des collèges hors REP, ils bénéficient d'un accompagnement renforcé au sein du collège (pause méridienne, aide aux devoirs) ainsi que dans leur quartier (dispositif CLAS, etc.).
Enfin, le Contrat de Ville inscrit également la thématique « santé » dans le programme intitulé : « Réduire les Inégalités Sociales de Santé en s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé ».
Le chef de projet du PEDT participe aux différentes équipes projets de mise en œuvre des programmes du Contrat de Mairie de Toulouse Métropole. Le chef de projet cohésion sociale et priorités transversales, coordonnateur du Contrat de Ville et Renouvellement Urbain, est invité aux différentes instances du PEDT, Parlement Éducatif, Comité technique et Comité de pilotage inter-institutionnels.

LE PEDT ET LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Un lien fort est également recherché avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) tout particulièrement au regard de la priorité « Prévenir le basculement des jeunes dans la

délinquance ». Pour cela, selon les thématiques et les actions mises en œuvre (prévention des conduites à risques, actions d'accompagnement éducatif, promotion de la citoyenneté, etc.), les instances du PEDT, du Contrat de Ville et du CLSPD se saisissent de façon pragmatique afin d'éviter les superpositions des dispositifs et des instances.

LE PEDT ET LES CONSEILS D'ÉCOLE DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

Les directions d'écoles et les parents d'élèves élus en conseil d'école primaire se saisissent souvent des conseils d'école pour interpeller la municipalité sur des sujets qu'ils abordent à d'autres finalités qu'éducatives.

En effet, 90% des problématiques abordées dans cette instance portent sur les travaux et la gestion du personnel.

Ainsi, les conseils d'école, selon le cadre réglementaire en vigueur, ont pleine légitimité pour aborder les questions transversales en lien avec le projet éducatif de territoire.

En s'appuyant sur la référence de l'article L411-1 modifié par Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 59 (Code de l'éducation) qui précise notamment les modalités suivantes : *« Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, le conseil d'école donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ».*

L'usage des Espaces Numériques de Travail et le projet Smart Educ@tion sont des opportunités pour proposer un outil plus dynamique de communication à destination des parties prenantes, des enfants et des jeunes.

LE PEDT ET LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT « TOULOUSE, VILLE AMIE DES ENFANTS »

La Mairie de Toulouse bénéficie de ce titre décerné par l'UNICEF France depuis 2002.

L'UNICEF récompense par ce biais les bonnes pratiques de promotion de l'innovation sociale et la qualité des actions et des initiatives en direction des 0-18 ans, au cœur de la politique Enfance Jeunesse et autour des principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Si Toulouse est actuellement détentrice de ce titre, cela s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, la ville enregistre l'une des plus fortes augmentation démographique de France et où la jeunesse représente plus de 20% de la population.

De plus, la ville partage les valeurs sociales et solidaires du vivre ensemble. La prévention en matière de santé et d'éducation est restée une priorité qui se vérifie dans les axes du Plan Municipal de Santé et le dispositif de Réussite Éducative, et se prolonge dans le cadre du Contrat Local de Santé.

A ce jour, la Mairie de Toulouse recense 61 actions intégrées à ce dispositif, portées par 14 directions de la Ville.

Le croisement avec les actions prévues par le PEDT 2015-2018 a été formalisé et mis en œuvre. Le PEDT 2018-2021 développera la même action.

LE PEDT ET LE PLAN MERCREDI

Le plan Mercredi est un nouveau dispositif proposé par le Gouvernement pour encourager les collectivités à développer les activités périscolaires le mercredi, dans un contexte de retour à 4 jours des rythmes scolaires dans beaucoup de communes.

Il s'adresse cependant à toutes les communes disposant d'un PEDT (et intercommunalités ayant la compétence éducation), quel que soit le rythme scolaire qu'elles ont adopté. Il vise à compléter la prestation de service de la CAF d'un montant de 0,46 € pour la porter à 1€ de l'heure pour les heures éligibles.

Seules les collectivités inscrites dans le Plan mercredi seront labelisées. De fait, les gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune pourront en bénéficier et proposer des projets culturels, sportifs ou liés à la nature.

Remplissant les critères d'éligibilité, la Mairie de Toulouse a demandé la labellisation au Plan mercredi.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXY
OCTOBRE

GLOSSAIRE

AA.....Adjoint d'Animation

ACCEM .....Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs

ADL.....Accueil De Loisirs

AESH .....Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

AFEV..... Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

ARH .....Animateur Ressource Handicap

ARS .....Agence Régionale de Santé

ATSEM.....Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

AVL .....Accompagnant de Vie de Loisirs

AVS.....Auxiliaire de Vie Scolaire

CAF.....Caisse d'Allocations Familiales

CCAS .....Centre Communal d'Action Sociale

CD 31.....Conseil Départemental de Haute-Garonne

CDOS .....Comité Départemental Olympique et Sportif

CDJT.....Conseil Des Jeunes Toulousains

CNAF .....Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CEJ .....Contrat Enfance Jeunesse

CHRS.....Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLAÉ.....Centre de Loisirs Associé à l'École

CLAS.....Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLS.....Contrat Local de Santé

CLSM.....Conseil Local de Santé Mentale

CLSPD.....Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CME.....Conseil Municipal des Enfants

CMP.....Centre Médico-Psychologique

CMPP.....Centre Médico Psycho Pédagogique

COG ..... Convention d'Objectifs et de Gestion

CPAM 31 ..... Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Garonne

CPE ..... Conseiller Principal d'Éducation

CRIJ ..... Centre Régional Information Jeunesse

CRR ..... Conservatoire à Rayonnement Régional

CTVE ..... Conseil Toulousain de la Vie Étudiante

CVRE ..... Cellule de Veille et de Réussite Éducative

DASEN ..... Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale

DDCS ..... Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRAC ..... Direction Régionale des Affaires Culturelles

EAJE ..... Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

EIS ..... Évaluation d'Impact sur la Santé

EJE ..... Éducateur de Jeunes Enfants

EN ..... Éducation nationale

ENT ..... Espace Numérique de Travail

ESS ..... Economie Sociale et Solidaire

G.I.P ..... Groupement d'Intérêt Public

IEN ..... Inspecteur de l'Éducation nationale

IME ..... Institut Médico-Éducatif

ISS ..... Inégalités Sociales de Santé

LAEP ..... Lieux d'Accueil Enfants Parents

MAM ..... Maison d'Assistants Maternels

MDPH ..... Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS ..... Maison Des Solidarités

MST ..... Maladie Sexuellement Transmissible

OEPRE ..... Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants

OMS ..... Organisation Mondiale de la Santé

ONISEP.....Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

PACTE .....Plan d'Amélioration des Conditions de Travail de l'Éducation

PPA.....Projet Pédagogique d'Animation

PEDT.....Projet Éducatif De Territoire

PEPS.....Parcours Éducatifs Périscolaires et Scolaires

PNNS.....Programme National Nutrition Santé

PRE.....Parcours de Réussite Éducative

RAM .....Relais Assistants Maternels

RE.....Réussite Éducative (Dispositif de)

REP.....Réseau d'Éducation Prioritaire

SCCCC.....Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

SCHS.....Service Communal d'Hygiène et de Santé

SISM.....Semaines d'Information sur la Santé Mentale

ULIS.....Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UNICEF.....United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

UNSS..... Union Nationale du Sport Scolaire

Création/mise en page : Direction de l'Éducation - Mairie de Toulouse - novembre 2018.
Impression : Ville de Toulouse - Crédits photo : photographies Mairie de Toulouse

MAIRIE DE
TOULOUSE
www.toulouse.fr
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE
académie
Toulouse
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne
éducation
nationale
ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Haute-
Garonne